



CONTRIBUTION

Séjours collectifs de mineurs : un atout éducatif et territorial à préserver

NOVEMBRE 2025



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme à travers cette contribution l'importance des accueils collectifs de mineurs avec hébergement pour notre région, pour les jeunes et pour l'ensemble de la société. Ces séjours, qu'il s'agisse de colonies de vacances ou de classes de découverte, sont bien plus que des temps de loisirs : ils constituent un outil éducatif structurant favorisant l'autonomie, la mixité sociale et l'apprentissage du vivre-ensemble.

Dans un contexte où le droit aux vacances demeure inégalement garanti, ces dispositifs répondent à des enjeux fondamentaux : égalité des chances, cohésion sociale, inclusion des publics fragiles et continuité éducative. Ils contribuent également à la vitalité économique et à l'attractivité de nos territoires en soutenant l'emploi local, en valorisant le patrimoine naturel et culturel et en participant à la transition écologique.

Première région française en matière d'accueil collectif, Auvergne-Rhône-Alpes porte une responsabilité particulière. Pourtant, la baisse de fréquentation, la fragilisation des structures, la crise du recrutement et le vieillissement du patrimoine immobilier menacent ce modèle. Face à ces défis, le CESER rappelle que seule une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés pourra garantir à chaque enfant la possibilité de vivre au moins une fois l'expérience d'un séjour collectif.

Par cette contribution, le CESER propose des préconisations concrètes pour relever ces défis et réaffirmer le rôle des séjours collectifs comme pilier de l'éducation populaire et de la cohésion territoriale. Offrir ce droit à tous les enfants, c'est investir dans l'avenir de notre région et dans la construction d'une société plus solidaire et inclusive.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2025-19



Présidente de la commission

Mme Pascale GILLES



Rapporteur

M. Dominique NANTAS

SOMMAIRE

Introduction	9
État des lieux des accueils collectifs de mineurs avec hébergement	11
Les catégories d'ACM avec hébergement.....	11
Panorama des différents acteurs	12
▶ L'organisation.....	12
▶ L'encadrement et le financement.....	13
▶ Les organisateurs et financeurs ne sont pas les seuls acteurs	14
Des bénéfices multiples pour la société.....	14
▶ Pour les jeunes.....	14
▶ Pour les familles	15
▶ Pour les jeunes encadrants	15
▶ Pour les territoires	16
▶ Pour l'ensemble de la société.....	17
Cadre réglementaire, organisationnel et dispositifs de prise en charge	17
▶ Pour les structures d'accueil	17
▶ Pour les organisateurs.....	18
▶ Aides existantes	19
Évolution des fréquentations et des pratiques	22
▶ Petit historique.....	22
▶ Une baisse tendancielle au niveau national	22
▶ Évolution des attentes des familles et des jeunes.....	24
▶ Adaptation au dérèglement climatique	24
La situation en Auvergne-Rhône-Alpes	25
▶ Une région motrice au niveau national	25
▶ Des disparités territoriales persistantes.....	26
▶ Une capacité d'accueil en recul	28
▶ Un secteur à fort impact économique et social.....	28
▶ Des données encore lacunaires	28

Les freins au départ : comprendre les obstacles pour mieux les lever	31
Pour les familles.....	31
► Des freins multiples et imbriqués.....	31
► Accessibilité et mixité : des enjeux fondamentaux pour une politique inclusive des séjours collectifs.....	33
► Sécurité et protection des mineurs : un impératif pour rassurer et garantir la confiance	34
Pour les structures organisatrices.....	35
► Les défis : entre adaptation, contraintes et recherche de viabilité.....	35
► Contraintes administratives et réglementaires : un cadre à simplifier pour préserver l'engagement des acteurs.....	36
► Des modèles économiques fragilisés : entre inflation, désengagement public et tensions logistiques.....	40
Crise du recrutement, formation et professionnalisation : un secteur en tension	42
► Les formations à l'animation volontaire : BAFA et BAFD	42
► Les formations professionnelles diplômantes.....	42
► Les types de contrats	43
► Des responsabilités importantes et des conditions contraignantes.....	43
► Une précarité persistante : faible rémunération et contrats courts.....	44

SOMMAIRE

Les préconisations du CESER	45
Transport	46
Accompagnement	47
Patrimoine immobilier.....	48
Formation et attractivité	49
Conclusion.....	50
Bibliographie	51
Glossaire.....	53
Contributeurs.....	55
Remerciements	57
Déclaration des groupes.....	59
Résultats des votes	67
Contacts	75



Introduction

Les séjours collectifs de mineurs avec hébergement, appelés plus communément « colonies de vacances » et « classes de découverte », apparaissent à la fois comme une formidable opportunité d'éducation et d'émancipation et comme un outil intéressant de développement du territoire.

Les bienfaits liés aux séjours collectifs de mineurs sont multiples. D'abord et avant tout pour les enfants et jeunes eux-mêmes en termes d'éducation, d'autonomie, d'apprentissage de la vie collective, de découverte de l'altérité, de mixité sociale. Pour les familles, c'est un temps de repos appréciable et les bénéfices engrangés par les enfants bénéficieront également au climat familial. Ensuite, pour les territoires où se déroulent les séjours, l'impact est fort aussi bien au niveau des retombées économiques, de l'emploi que de la préservation et valorisation du patrimoine et des activités touristiques « quatre saisons », sportives ou culturelles.

Mais qu'entendons-nous exactement par « accueil collectif de mineurs avec hébergement » ?

Définitions et périmètre du sujet

Un accueil collectif de mineur (ACM) recouvre un champ large qui va du centre de loisirs sans hébergement jusqu'au séjour de vacances avec un champ réglementaire plus contraignant. Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement sont définis à l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles¹. Les classes de découverte relèvent d'un autre registre réglementaire, qui est celui de l'éducation nationale², avec ses spécificités.

Contexte

L'ACM avec hébergement constitue à la fois un enjeu et un atout pour notre région. En effet, Auvergne-Rhône-Alpes se situe à la première place en France en termes d'accueil, notamment grâce aux départements alpins et au département de l'Isère. Néanmoins, derrière cette attractivité se cachent en réalité de grandes disparités en fonction des territoires.

Ces disparités se retrouvent également dans le type de public qui peut aujourd'hui bénéficier de ces séjours. Si les « colonies de vacances » et « classes de découverte » devaient initialement permettre à tous les enfants de partir à la montagne, à la mer ou à la campagne, ce n'est plus le cas aujourd'hui et ce malgré les aides existantes.

D'après l'organisation internationale du tourisme, partir en vacances signifie « *sortir plus de 4 jours consécutifs de chez soi* ». Or, selon une étude de l'INSEE³, en France en 2021 « plus d'un enfant sur dix (10,6 %) ne peut pas partir en vacances (y compris dans la famille) au moins une semaine par an pour des raisons financières ».

Pourtant, le droit aux vacances est inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques » (article 24)⁴.

*Chaque année, « 40 % de français ne partent pas en vacances dont 3 millions d'enfants »
d'après le Secours Populaire*

¹ Article R227-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance

² Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

³ En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières - Insee Focus - 294, publiée le 23/03/2023

⁴ La Déclaration universelle des droits de l'homme

De même, la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par la France le 7 août 1990 prévoit que « les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs » (article 31)⁵.

Droit fondamental au même titre que le logement ou la santé, ce droit souvent oublié a été promu dans la loi française du 20 juillet 1998 : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice collectif de la citoyenneté* »⁶.

Enfin, alors que la circulaire du 13 juin 2023 prévoit que « *tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire* », force est de constater que c'est loin d'être le cas. C'est d'ailleurs pour cette raison que la députée d'Auvergne-Rhône-Alpes Émilie Bonnivard a déposé en 2023 une proposition de loi⁷ visant à relancer l'organisation des classes de découverte.

Enjeux

Malgré les nombreux bienfaits des ACM avec hébergement, ce secteur souffre d'une désaffection lente mais constante depuis de nombreuses années, se retrouvant aujourd'hui confronté à de multiples obstacles qui freinent son développement.

Or, les enjeux sont nombreux au niveau du bien vivre, de l'équilibre des territoires et de la solidarité. Ils permettent de :

- Contribuer aux enjeux éducatifs autour du vivre ensemble, de la continuité éducative et de l'autonomie de l'enfant ;
- Réduire les inégalités liées au départ en séjour, pour que le plus grand nombre d'enfants et de jeunes de notre région bénéficié d'au moins un séjour de vacances ou de classe de découverte durant sa scolarité ;
- Structurer et pérenniser l'organisation des séjours collectifs de mineurs ;
- Répondre aux enjeux de recrutement dans les métiers de l'animation (former, accompagner, valoriser) ;
- Développer l'attractivité territoriale, participer à l'équilibre des territoires et à la valorisation du patrimoine ;
- Participer au développement de l'économie de proximité.

La contribution cherchera donc à répondre à la question suivante :



« **Comment contribuer au développement des séjours de vacances et classes de découverte *dans notre région et pour les mineurs de notre région ?*** ».

⁵ [Convention Unicef.qxd](#)

⁶ Article 140 de la loi relative à la lutte contre les exclusions : [Article 140 - Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions - Légifrance](#)

⁷ [Proposition de loi n°1794](#), enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 octobre 2023

Les catégories d'accueil collectif de mineur avec hébergement

Il existe quatre catégories d'accueil collectif de mineurs (ACM) avec hébergement :

- **Le séjour de vacances** (autrefois dénommé « centre de vacances » ou « colonie de vacances ») accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée minimale de 4 nuits. Il représente la majeure partie des ACM avec hébergement ;
- **Le séjour court** accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée comprise entre 1 et 3 nuits ;
- **Le séjour spécifique** accueille au moins 7 enfants âgés d'au minimum 6 ans et/ou adolescents. Il ne peut être organisé que par des personnes morales dont l'objet est le développement d'activités particulières définies réglementairement (séjours sportifs, séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes et chantiers de jeunes) ;
- **Le séjour de vacances dans une famille** (autrefois appelé « placement de vacances ») accueille de 2 à 6 mineurs pour une durée minimale de 4 nuits.

01

État des lieux des accueils collectifs de mineurs avec hébergement

L'accueil collectif de mineur avec hébergement en France implique de nombreux acteurs clés, chacun jouant un rôle spécifique pour assurer la qualité et la sécurité de l'accueil. Après leur présentation, le CESER a souhaité mettre en avant les nombreux bénéfices engendrés par les séjours collectifs, rappeler le cadre réglementaire ainsi que l'historique de ces séjours, pour finir par dresser un état des lieux du secteur dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) a été ajouté le 29 juillet 2020 par décret⁸; le CESER a fait le choix de ne pas traiter ce type de séjour qui pourrait faire l'objet d'une étude à lui tout seul.

Les accueils de scoutisme, organisés par l'une des 9 associations dont l'objet est la pratique du scoutisme, bénéficient d'un agrément national spécifique. Ils sont généralement comptabilisés à part du fait d'une activité qui peut se dérouler avec ou sans hébergement, d'une réglementation propre et d'un mode de déclaration spécifique. Aussi, le CESER a également fait le choix de ne pas les inclure dans les travaux.



Panorama des différents acteurs

L'organisation

Toutes les données citées dans cette partie sont issues de la fiche repère « Les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement (ACM avec hébergement) en 2023-2024 » publiée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)⁹.

Les associations

61 % des organisateurs sont des associations d'éducation populaire, majoritairement laïques. Avec 9 441 structures organisatrices d'ACM avec hébergement en 2023-2024, il est impossible d'en dresser une liste exhaustive. Nous pouvons néanmoins citer les principales têtes de réseau : Familles Rurales, Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL), Jeunesse au Plein Air (JPA), Les Francas, La Ligue de l'Enseignement, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT), l'Union Française des Colonies de Vacances (UFCV), la Fédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), la Fédération des Centres Sociaux...

Les collectivités territoriales

Elles représentent 35 % de l'ensemble des organisateurs ACM avec hébergement, avec des séjours en moyenne plus courts et avec des effectifs plus réduits car les enfants sont souvent plus jeunes (81 % de moins de 14 ans). Elles peuvent par ailleurs financer partiellement ou totalement des séjours à destination de jeunes de leurs territoires mais organisés par des associations ou des sociétés commerciales (non comptabilisés ici).

Les Comités Sociaux et Economiques (CSE)

Bien que la crise économique et sociale de ces dernières décennies en ait fait disparaître un certain nombre, des Comités Sociaux et Économiques proposent des séjours de vacances aux enfants des salariés de leur entreprise. Ainsi, les CSE sont passés de 80 en 2009-2010 à 53 en 2023-2024, privilégiant plutôt le financement de séjours proposés par d'autres structures plutôt que leur organisation directe. Les séjours proposés étant en moyenne plus longs, cela représente tout de même 5 % de l'ensemble des nuitées en ACM avec hébergement en 2023-2024.

⁸ A la date de rédaction de cette contribution, le nouveau Premier ministre a annoncé le vendredi 19 septembre 2025, qu'il entendait supprimer, au nom d'un Etat « efficace », plusieurs structures et délégations interministérielles, dont celle en charge du service national universel (SNU)

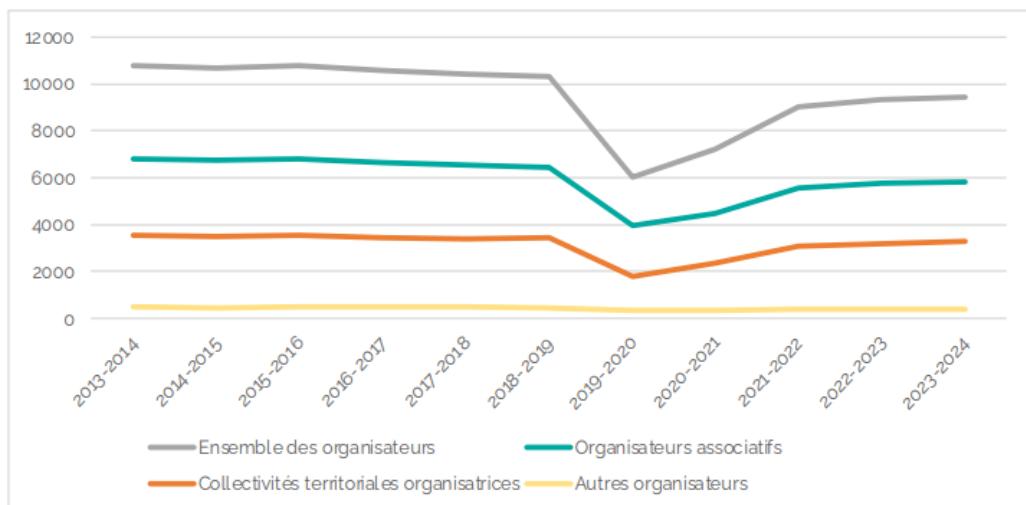
⁹ <https://injep.fr/publication/les-organisateurs-daccueils-collectifs-de-mineurs-avec-hebergement-acmh-en-2023-2024/>

Les structures commerciales

Peu nombreuses (194 en 2023-2024), elles organisent des séjours plus longs pour des groupes plus importants et des jeunes souvent plus âgés. Ainsi, bien qu'elles ne représentent que 2 % des organisateurs,

elles organisent 7 % de l'ensemble des séjours et 15 % du nombre total de nuitées. À noter qu'elles sont également très présentes dans l'organisation de séjours à l'étranger.

Nombre d'organisateurs d'ACMH au cours des années 2013-2014 à 2023-2024



Source : MSJVA-DJEPVA, base de données SIAM, traitement INJEP-MEDES, situation au 1^{er} septembre 2024.

Champ : ensemble des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement, hors accueils de scoutisme, hors séjours dans une famille et hors séjours de cohésion nationale effectués dans le cadre du service national universel (SNU).

► L'encadrement et le financement

Le ministère de l'Éducation nationale

La DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport) supervise et contrôle les ACM pour garantir le respect des normes de sécurité et de qualité.

Via les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), le ministère établit et veille à la mise en œuvre de la réglementation applicable aux ACM. Il participe également à la formation des animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs, à la promotion de la qualité éducative et à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF - MSA¹⁰)

Elles sont un partenaire essentiel et soutiennent financièrement les familles et les structures d'accueil par le biais d'aides spécifiques et de prestations de service. Elles jouent également un rôle dans l'information et l'orientation des familles vers les modes d'accueil disponibles.

¹⁰ MSA : Mutualité Sociale Agricole

► Les organisateurs et financeurs ne sont pas les seuls acteurs

Les professionnels de l'animation

Les ACM avec hébergement emploient du personnel qui relève de deux catégories :

- **Les personnels d'encadrement** (a minima animateurs, animatrices, directeurs et directrices de séjour, auxiliaires sanitaires et souvent directeurs-adjoints et directrices adjointes) ;
- **Les personnels de service** (cuisine, entretien, service, linge) qui sont souvent recrutés localement.

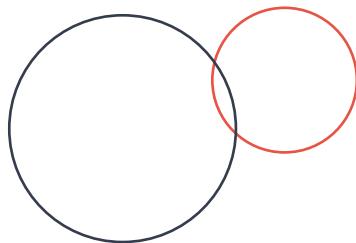
Les parents et les familles

Les familles sont des partenaires essentiels dans le processus d'accueil. Leur implication et leur collaboration avec les structures d'accueil sont cruciales pour le bon déroulement des séjours.

Le tissu économique local

Enfin, les ACM avec hébergement s'insèrent dans le tissu économique local et y tiennent une place importante, souvent en circuit court :

- Fournisseurs (alimentation en particulier) ;
- Prestataires de services (clubs d'équitation, accompagnateurs de moyenne montagne...) ;
- Artisans (entretien des bâtiments...) ;
- Transporteurs (SNCF et sociétés de transport routier lorsque le trajet en train n'est pas possible).



Des bénéfices multiples pour la société

Les ACM avec hébergement ont été fondés sur les principes de l'éducation populaire et tiennent une place unique dans la panoplie éducative.



L'éducation populaire est un mouvement éducatif qui vise à rendre l'éducation accessible à toutes et tous, en dehors des structures scolaires traditionnelles. Elle promeut des valeurs de démocratie, de solidarité et d'émancipation individuelle et collective. L'éducation populaire encourage la participation active des individus dans leur propre apprentissage et dans la vie de la communauté, en favorisant des activités culturelles, sociales et citoyennes. Elle joue un rôle crucial dans le développement personnel et social, en offrant des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

► Pour les jeunes

Les ACM avec hébergement représentent une formidable opportunité d'éducation et d'émancipation pour les enfants et les jeunes. Ils offrent des bénéfices multiples en termes d'éducation, d'autonomie, d'apprentissage de la vie collective, de découverte de l'altérité¹¹, de mixité sociale et d'apprentissage du vivre-ensemble.

Ces séjours permettent aux jeunes de développer leur confiance en eux, d'acquérir des compétences éducatives, culturelles et sportives et de découvrir des milieux naturels méconnus. Ils favorisent l'ouverture au monde, la connaissance de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que la curiosité.

En permettant un accès aux vacances pour tous, ces séjours luttent contre les inégalités sociales et renforcent l'apprentissage de la solidarité au sein de la classe ou du groupe. Ce sont des lieux importants de socialisation juvénile, offrant des explorations et transformations de soi inédites, ainsi qu'une confrontation aux rapports de pouvoir.

●● **Développement social** : les jeunes ont l'occasion de rencontrer et d'interagir avec leurs pairs, ce qui favorise la création de liens sociaux et l'apprentissage de la vie en communauté. En cela, ils constituent un modèle positif de socialisation inégalable.

●● **Autonomie et responsabilité** : en étant éloignés de leur environnement familial, parfois pour la première fois, les enfants et adolescents apprennent à gérer leur quotidien, à prendre des décisions et à assumer des responsabilités. Cette prise de confiance en soi est indispensable à la prise de responsabilité, à l'engagement et à la réussite scolaire.

¹¹ Définition du Larousse : « État, qualité de ce qui est autre, distinct. »

●● **Découverte et apprentissage** : les séjours sont tous basés sur des projets pédagogiques solides et proposent souvent des activités variées (sportives, culturelles, artistiques) qui permettent aux jeunes de découvrir de nouveaux centres d'intérêt et de développer leurs compétences.

●● **Bien-être et santé** : les activités physiques et les moments passés en plein air contribuent à améliorer la santé physique et mentale des jeunes.

●● **Inclusion et diversité** : les accueils collectifs favorisent l'inclusion de tous les jeunes - y compris ceux en situation de handicap - et encouragent le respect et la compréhension des différences.

●● **Éducation à la citoyenneté** : les séjours sont souvent l'occasion de sensibiliser les jeunes aux valeurs de solidarité, de respect de l'environnement, de laïcité et de citoyenneté.

●● **Découverte des territoires** : en leur permettant de découvrir de nouveaux territoires, parfois très proches de chez eux, les séjours offrent un bel exemple de tourisme de proximité. Il est notable que des jeunes qui sont partis en vacances à un endroit dans leur enfance auront tendance à y revenir à l'âge adulte.

La **dynamique vertueuse** du départ en séjours collectifs est évidente : plus les enfants partent, plus ils souhaitent repartir, ce qui témoigne de l'impact positif et durable de ces séjours sur leur développement. Pour certains d'entre eux, cela les incite également à s'engager comme animateurs volontaires.

« **95 % des jeunes partis en colonies de vacances souhaitent repartir une nouvelle fois¹²** »

► Pour les familles

Si les bénéfices pour les enfants peuvent sembler plus évident, il convient de ne pas négliger les avantages pour les familles, les ACM avec hébergement offrant un soutien précieux dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Ainsi, les parents peuvent profiter d'un temps de répit et avoir confiance dans le fait que leurs enfants sont dans un environnement sécurisé, éducatif et enrichissant, ce qui réduit le stress et l'inquiétude liés à la garde des enfants. En fonction de leur situation, cela peut leur permettre de se reposer, de se ressourcer et de consacrer du temps à d'autres activités ou responsabilités ; ou bien de travailler sans avoir à se soucier du moyen de garde des enfants en journée.

C'est d'autant plus vrai pour les familles monoparentales ou les familles qui n'ont pas les moyens de partir elles-mêmes en vacances.

Comme cela a déjà été présenté, les séjours permettent aux enfants de gagner en autonomie et en responsabilité, ce qui peut avoir des effets positifs sur la dynamique familiale. Les enfants reviennent souvent plus indépendants et capables de gérer certaines tâches par eux-mêmes, ce qui peut aussi bénéficier à toute la fratrie le cas échéant.

Les expériences vécues par les enfants lors des séjours peuvent enrichir les échanges et les relations au sein de la famille, renforçant ainsi des liens familiaux : les enfants partagent leurs découvertes et leurs apprentissages et sont souvent reconnaissants d'avoir pu vivre cette expérience enrichissante.

Enfin, les ACM avec hébergement complètent l'éducation « formelle » en offrant des opportunités d'apprentissage et de développement personnel, ce qui peut aider les parents dans leur rôle éducatif et contribuer à la réussite scolaire et sociale de leurs enfants.

Ces bénéfices montrent que les ACM avec hébergement sont non seulement avantageux pour les jeunes, mais aussi pour leurs familles.

► Pour les jeunes encadrants

Tous les jeunes animateurs tirent la même conclusion de leur première expérience en colonie de vacances : les responsabilités qu'ils ont prises dans le cadre sécurisant d'une équipe pédagogique les ont fait grandir. Ainsi, ils ont pu mener une réflexion éducative qui, plus tard, les rendra plus aptes à leurs responsabilités professionnelles et personnelles.

Une étude menée pour la JPA¹³ a montré que les jeunes ayant encadré un ACM prennent plus souvent que d'autres des responsabilités citoyennes ou économiques. La notion d'engagement est d'ailleurs dans l'ADN des associations, basées sur le collectif et l'engagement, et sert un idéal et des valeurs qui permettent de faire société collectivement. En se mettant au service des enfants et des jeunes, les encadrants (souvent jeunes eux-mêmes) ont déjà fait le choix de l'engagement.

Cette « plus-value émancipatrice pour la jeunesse » est mise en avant par Hexopée¹⁴ : confier à des jeunes la responsabilité d'encadrer d'autres jeunes, leur donner un rôle et leur permettre d'exercer une responsabilité dans cette société est au cœur du principe du BAFA et

¹² Source : audition Jeunesse au Plein Air

¹³ Jeunesse au Plein Air : confédération de 37 organisations qui s'associent pour faire partir le plus d'enfants possible en vacances.

¹⁴ Hexopée : organisation professionnelle représentative dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs.

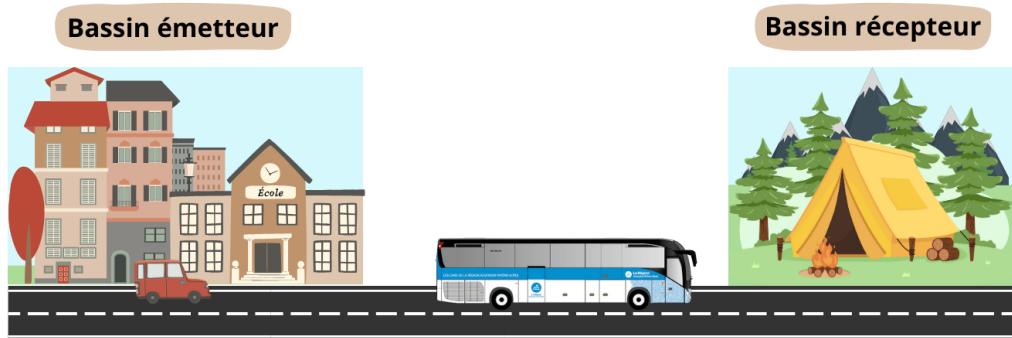
BAFD¹⁵. Sans cela, il s'agirait d'une entreprise comme une autre.

Ainsi, toujours dans la logique de l'éducation populaire : être engagé au service des autres permet de grandir, cela peut transformer et changer radicalement les rapports dans la société entre citoyens, au service d'un idéal et de valeurs communes.

► Pour les territoires

Comme l'a présenté l'UNAT¹⁶ lors de son audition, les ACM avec hébergement ont un double impact vertueux dans les territoires :

- Pour les « bassins émetteurs », les séjours ont un



Le **bassin émetteur** désigne la zone d'origine des voyageurs qui quittent leur environnement habituel, tandis que le **bassin récepteur** correspond à la destination qui les accueille et dispose des infrastructures nécessaires pour recevoir des touristes.

Retombées économiques et emploi

Les acteurs du secteur ACM avec hébergement jouent un rôle essentiel en impulsant un dynamisme économique dans les territoires d'accueil, principalement ruraux et montagnards. Les centres de vacances - souvent considérés comme le poumon économique de ces territoires - permettent à certains services publics de subsister grâce à leur présence, comme c'est le cas dans le Vercors. En tant que « consomm'acteurs » importants, les ACM avec hébergement contribuent à l'économie locale en consommant des produits alimentaires, en participant à diverses activités et en utilisant les services.

impact positif sur les publics bénéficiaires, principalement issus de bassins urbains. Ils permettent aux enfants de trouver leur place dans le groupe, de profiter du plein air et de développer une conscience écocitoyenne qu'ils pourront continuer à mettre en œuvre à leur retour.

- Pour les « bassins récepteurs », les séjours génèrent des externalités positives¹⁷ pour les territoires d'accueil, avec des retombées économiques significatives. Ils contribuent au renouvellement des activités et créent un attachement à cet environnement, encourageant les enfants à revenir plus tard dans ces régions pour du tourisme voire pour s'y installer.

Dans les petites communes, les ACM avec hébergement sont souvent le premier employeur, renforçant ainsi le tissu économique local.

La pérennisation des structures proposant des séjours collectifs dépend fortement de leur ancrage local et des partenariats établis avec les acteurs locaux, garantissant ainsi une intégration harmonieuse et durable dans le territoire. C'est par exemple le cas des séjours organisés par la Fédération des Œuvres Laïques¹⁸ dans les écoles de Florac (48) et Plozévet (29), en partenariat avec les mairies locales. En utilisant

¹⁵ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

¹⁶ Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air

¹⁷ « L'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée, par son activité, un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite, ou au contraire une nuisance, un dommage sans compensation (coût social, coût écosystémique, pertes de ressources pas, peu, difficilement, lentement ou coûteusement renouvelables) » - Source Wikipédia

¹⁸ Fédération des Œuvres Laïques

la base nautique et en consommant chez le boulanger, ces séjours jouent un rôle crucial dans l'économie locale. Ainsi, les 50 enfants participant à chaque séjour assurent le fonctionnement de l'école de voile et la garantie d'un nombre minimum d'inscriptions.

Préservation et valorisation du patrimoine

Les projets pédagogiques des séjours s'appuient généralement sur les caractéristiques des territoires, mettant ainsi en valeur le patrimoine local tout en augmentant son attractivité touristique. De nombreux centres sont entretenus et rénovés pour diversifier l'offre et s'ouvrir à de nouveaux publics, contribuant à la préservation du patrimoine.

Protection environnementale

Les centres de vacances favorisent une forte dynamique en faveur de l'éducation à l'environnement, s'appuyant sur les forces des territoires. Ils encouragent la gestion des énergies, le recyclage et la réduction des déchets, complétant ainsi ce que les enfants découvrent au sein de leur famille et à l'école.

Activités touristiques, sportives et culturelles

Les centres deviennent des pivots des vacances à proximité de chez soi, offrant aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et citoyennes. Cela permet de lutter contre les inégalités éducatives et sociales au sein des territoires.



Lorsqu'un centre de vacances ferme, il devient extrêmement difficile de le rouvrir en raison de son format spécifique qui exige souvent des travaux considérables pour répondre aux normes actuelles et diversifier l'offre. Cette exigence de diversification, bien que nécessaire pour attirer de nouveaux publics et maintenir l'activité, représente un défi majeur.

Ainsi, la fermeture d'un centre ne se résume pas seulement à une perte économique immédiate, mais aussi à un obstacle significatif pour toute tentative de relance future, ce qui aura un impact réel et conséquent sur les territoires d'accueil.

► Pour l'ensemble de la société

En conclusion, les bénéfices sont multiples pour la société tout entière. Les ACM avec hébergement sont l'une des réponses aux besoins éducatifs actuels de

socialisation, à la laïcité, à l'engagement et à l'éducation au développement durable, dans la continuité pédagogique de l'enseignement scolaire et de l'éducation familiale. Ces séjours inclusifs favorisent la mixité sociale, essentielle pour le vivre-ensemble et la lutte contre les préjugés et discriminations. Enfin, leur implantation proche du milieu naturel et une pédagogie adaptée en font un lieu privilégié d'éducation au respect de l'environnement et à la transition écologique.

Ainsi, ils participent à la construction d'une société où il est possible de vivre ensemble, permettent la rencontre d'autrui, l'expérimentation de modes de vie différents et la découverte d'autres territoires que ceux du quotidien.

Cadre réglementaire, organisationnel et dispositifs de prise en charge

Les séjours d'ACM avec hébergement sont encadrés par la loi du 17 juillet 2001, ils doivent respecter un grand nombre de réglementations et dépendent de plusieurs cadres législatifs¹⁹ :

- Le code de l'action sociale et des familles ;
- Le code de la santé publique ;
- Le code de l'éducation ;
- Le code des relations entre le public et l'administration.

Auxquels s'ajoutent des dizaines de décrets, arrêtés, instructions et circulaires qui rendent l'ensemble complexe à suivre.

► Pour les structures d'accueil

Les structures d'accueil doivent répondre à des normes spécifiques très encadrées. Ainsi, deux déclarations doivent être effectuées avant l'ouverture d'un accueil avec hébergement : la **déclaration du local** et la **déclaration de l'accueil**. Les locaux (y compris sous tente) sont soumis aux règles de sécurité et aux contrôles correspondants. L'organisation de l'hébergement doit permettre aux filles et aux garçons de plus de 6 ans de dormir dans des lieux séparés et chaque mineur doit disposer d'un moyen de couchage individuel.

Toute personne gérant des locaux hébergeant des mineurs doit les déclarer au représentant de l'État (SDJES²⁰) dans le département de leur implantation au moins 2 mois avant leur première utilisation. Cette déclaration comprend des informations relatives à

¹⁹ Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs | jeunes.gouv.fr

²⁰ Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

l'exploitant des locaux, aux locaux et au public hébergé.

Les locaux doivent être classés en types d'Établissements Recevant du Public (ERP) - divisés en 5 catégories - et respecter les normes de sécurité.

L'exploitant du local envoie alors au SDJES :

- Le formulaire de déclaration entièrement renseigné ;
- Le plan des locaux, le plan d'accès, l'avis de la d'assurance, l'arrêté municipal d'ouverture de l'établissement et la demande d'autorisation d'ouverture pour l'accueil d'enfants de moins de six ans le cas échéant.

La capacité totale des locaux est déterminée par le SDJES en concertation avec l'organisateur et la PMI²¹ pour les moins de 6 ans.

La commission de sécurité doit être sollicitée au moins un mois avant l'ouverture des locaux. Le dossier doit être transmis au maire de la commune et comprendre : les plans détaillés de l'établissement, une notice de sécurité, une déclaration d'effectif et une notice relative à la prise en compte des personnes en situation de handicap. Il revient au maire de transmettre ce dossier à la commission de sécurité, dont un avis favorable est obligatoire avant la première ouverture.

Des **visites périodiques** sont prévues selon la catégorie des locaux : chaque année pour les locaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, tous les 3 ans pour les 3^{ème} et 4^{ème} catégories (30 à 699 personnes), tous les 5 ans pour la 5^{ème} catégorie (< 30 personnes).

En plus de ces réglementations, les structures d'accueil collectif de mineurs avec hébergement nécessitent **divers types de rénovations** pour répondre aux normes actuelles, améliorer leur fonctionnement et garantir l'accueil de tous. Cela concerne :

●● La rénovation des bâtiments :

Les centres doivent souvent moderniser leurs infrastructures pour garantir la sécurité et le confort des enfants. Cela inclut par exemple la mise à niveau des installations sanitaires, la réparation des toitures, l'amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation...

●● L'amélioration de l'accessibilité :

Il est essentiel de rendre les bâtiments accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Cela peut nécessiter l'installation de rampes, d'ascenseurs, la modification des portes et des couloirs

pour faciliter la circulation.

●● L'efficacité énergétique :

Les centres doivent se conformer aux normes de performance énergétique des bâtiments publics. Cela implique souvent des travaux d'isolation, le remplacement des fenêtres et des portes ou l'installation de systèmes de chauffage et de climatisation plus efficaces.

●● La diversification des activités :

Pour attirer de nouveaux publics et maintenir l'intérêt des visiteurs, les centres doivent diversifier leurs offres. Cela peut inclure la création de nouveaux espaces pour des activités sportives, culturelles et éducatives, ainsi que l'aménagement de zones extérieures pour des activités en plein air.

Ces rénovations sont essentielles pour garantir que les structures ACM avec hébergement puissent continuer à offrir des services de qualité, à répondre aux besoins des enfants et des jeunes tout en garantissant leur sécurité. Elles représentent néanmoins un investissement considérable qui n'est pas toujours dans les moyens des structures d'accueil. C'est d'autant plus vrai qu'un grand nombre de bâtiments sont vieillissants, construits à une époque où les normes étaient moins nombreuses et contraignantes.

► Pour les organisateurs

Tous les séjours sont soumis aux normes sanitaires et contrôlés par les services associés. Les transports sont également réglementés par l'État.

Plusieurs services de l'État font donc référence sur le sujet :

- La **DJEPVA**²², rattachée au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- Dans chaque académie : la **DRAJES**²³
- Dans chaque département, le **SDJES**²⁴, qui est rattaché au ministère de l'Éducation Nationale

Les organisateurs d'ACM avec hébergement doivent également respecter plusieurs normes réglementaires pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants. Les séjours sont déclarés à la Préfecture qui réalise des contrôles sur site et peut les fermer en cas de manquement.

Voici les principales exigences²⁵ :

●● Déclaration et autorisation :

Les organisateurs doivent déclarer leur accueil auprès

²¹ Protection Maternelle et Infantile

²² Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

²³ Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

²⁴ Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

²⁵ [Organisateurs, ce qu'il faut savoir sur les accueils collectifs de mineurs | jeunes.gouv.fr](http://organisateurs.jeunes.gouv.fr)

de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et obtenir les autorisations nécessaires. Cette déclaration inclut des informations sur les conditions d'encadrement, le projet éducatif et le projet pédagogique. Ce dernier montre comment les valeurs de l'association organisatrice sont mises en pratique dans le séjour. Il est mis à disposition des familles qui disposent ainsi d'un outil important pour vérifier que le séjour correspond à leurs attentes.

●● **Encadrement :**

Les taux d'encadrement sont stricts : un animateur pour huit enfants de moins de six ans et un animateur pour douze enfants de plus de six ans. Les animateurs/animatrices et directeurs/directrices doivent posséder des qualifications spécifiques, telles que le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

●● **Sécurité et hygiène :**

Les locaux doivent répondre à des normes de sécurité et d'hygiène rigoureuses. Cela inclut la conformité aux normes incendie, la présence d'équipements de premiers secours et la mise en place de protocoles sanitaires pour prévenir les infections.

●● **Assurance :**

Les organisateurs doivent souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'accueil des mineurs, incluant la responsabilité civile et la protection contre les accidents.

●● **Activités et alimentation :**

Les activités proposées doivent être adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, et l'alimentation doit respecter les normes nutritionnelles et sanitaires.

Les organisateurs qui ne respecteraient pas les obligations légales s'exposent à de lourdes sanctions, allant du paiement d'amendes à plusieurs mois d'emprisonnement.

► **Aides existantes**

Il existe deux leviers principaux pour accompagner les filières :

- **Les aides au départ** (au niveau national, régional et local)
- **Les aides à la pierre** pour accompagner les hébergeurs à rénover, entretenir et investir dans le parc immobilier.

Ces aides sont souvent indispensables pour déclencher des départs des enfants issus des classes populaires et des classes moyennes, ce qui est primordial afin d'encourager la mixité sociale lors des séjours.

Les principales aides au départ en colonies de vacances

▪ **Pass colo**

Créé en 2024 dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'État porté par la CAF permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans - âge charnière de l'entrée au collège - grâce à une aide financière allant de 200 € à 350 €. Cette aide est calculée en fonction du quotient familial (maximum de 1 500€) et directement déduite du coût du séjour par un système de tiers payant.

Le Pass colo n'est valable que sur un séjour éligible, n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. Il est cumulable avec les autres aides aux vacances.

▪ **VACAF / MSA**

La CAF et/ou la Mutualité Sociale Agricole apportent des aides aux familles en fonction de leur quotient familial, mais cela dépend des départements et les montants sont très variables d'une caisse à l'autre.

Quatre publics particuliers sont identifiés :

- Jeunes en situation de handicap ;
- Jeunes qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance ;
- Jeunes qui résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 500.

Le seuil du quotient familial de 1 500 a été mis en place afin de permettre aux familles de classe moyenne de bénéficier d'aides. En revanche, aucun budget n'est prévu pour financer les adaptations pour les jeunes en situation de handicap.

▪ **Colos apprenantes**

Labellisés par l'État, ces séjours ouverts à toutes les familles sont organisés pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne. Né en 2020 en réponse à la crise sanitaire, ce dispositif perdure 5 ans après et bénéficie aujourd'hui d'une ligne spécifique au budget de l'État (2,6 M€ engagés en 2024).

Les publics prioritaires sont les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité mais non exclusivement domiciliés en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaires ou enfants en situation de handicap. Une attention particulière est donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.



Le dispositif « Colos apprenantes » a été initié en 2020 - dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes - par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les publics jeunes. Elles s'adressent à tous les mineurs à partir de 3 ans et prévoient, pour nombre d'entre eux, une aide de l'État. Le montant de cette aide peut atteindre 100 % du coût du séjour dans la limite de 100 € par nuitée pour des séjours de 4 nuitées minimum (400 €). L'aide peut atteindre 800 € pour 8 nuitées maximum.

Pour en savoir plus : [Les Colos apprenantes | jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr)

En 2023-2024, selon l'INJEP
80 000 mineurs issus des publics cibles ont pu bénéficier de ce dispositif.

▪ Jeunesse au Plein Air

Depuis son origine en 1938, la JPA a mis en place des aides pour favoriser les départs. Elle administre aujourd'hui un guichet « colos apprenantes » pour les enfants inscrits sur des séjours non labellisés. La dotation est chaque année écoulée en une journée et plus de 20 000 jeunes ont été aidés en 2023. L'aide est mise en place par département sur la base des partenariats locaux.

▪ ANCV²⁶ et aides CSE

Les partenariats directs CSE / organisateurs, pourtant historiques, ont tendance à se raréfier au profit des chèques vacances qui sont utilisés comme moyens de paiement des colonies mais également péages et moyens de transports.

▪ Aides spécifiques des collectivités locales

Comme les CSE, de nombreuses collectivités ont peu à peu arrêté d'organiser directement des séjours et ont perdu leur patrimoine immobilier dédié. Néanmoins, certaines villes continuent à proposer des aides au départ, notamment pour les publics éloignés des vacances.

▪ Les aides financières de la MDPH²⁷

La maison départementale des personnes

handicapées (MDPH) met en place des dispositifs pour aider les familles à financer les vacances et les surcoûts en lien avec la situation de handicap de l'enfant. Ainsi, ces aides peuvent concerner le transport adapté, les aides matérielles ou techniques (achat, location de matériels de loisirs...), l'aide humaine (pour aider à prendre le train ou l'avion).

Les principales aides au départ en séjours scolaires

Comme l'explique la députée Savoyarde Émilie Bonnivard dans sa proposition de loi n°1794, « *il n'y a aucun dispositif national d'aide au départ, à l'exception d'aides issues de dispositifs de l'éducation populaire qui ont le mérite d'exister mais qui ne peuvent seuls répondre au besoin. À titre d'exemple, l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV), et Jeunesse au plein air ont lancé un fonds dédié à aider financièrement les départs doté d'1,7 million d'euros pour 1 700 classes (soit 1 000 euros par classe). Le Syndicat national des moniteurs du ski français a également créé un fonds de dotation « Enfance et Montagne » d'aide au départ de 650 000 euros pour 2023-2024.* »

▪ Fonds de dotation enfance et montagne

Créé en 2020 par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), il contribue au départ des écoles élémentaires en classe de découverte en montagne, pour les séjours de plus de 4 nuitées.

▪ Aide au transport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'aide au transport concerne tous les séjours de 4 nuitées minimum organisés à la montagne, dans une station d'Auvergne-Rhône-Alpes, par des écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat d'Auvergne-Rhône-Alpes dans la limite de 3 000€²⁸.

▪ Aides spécifiques des collectivités locales

Certains départements financent les séjours des collégiens, plus rarement les primaires. Les PNR (Parcs Naturels Régionaux) montent parfois des dispositifs spécifiques et certaines communes aident leurs écoles sur des projets de séjours.

▪ Jeunesse au Plein Air

Une aide forfaitaire peut être accordée à la classe en

²⁶ Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

²⁷ <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/aides-au-financement-des-vacances>

²⁸ <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-les-frais-de-transport-pour-un-projet-scolaire-la-montagne>

fonction de la situation géographique de l'établissement (QPV, commune de moins de 2 000 habitants) ou selon la part d'enfants issus de famille au quotient familial inférieur à 900€.

▪ Trousse à projets

La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif de l'Éducation Nationale (il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Public).

▪ Actions menées par les écoles

Comme le précise la circulaire du 13 juin 2023 du Bulletin Officiel²⁹ « *dans le cadre des sorties scolaires facultatives, lorsqu'une contribution financière est demandée aux familles, celle-ci doit être limitée et ne doit, en aucun cas, conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières* ». Ainsi, des actions diverses impliquant les élèves et leurs familles sont souvent organisées au sein des écoles (tombola, ventes et actions diverses) afin que le coût ne soit pas un élément empêchant la participation des élèves.

Les principales aides à la pierre

▪ Les fonds européens FEDER

Le FEDER³⁰ soutient les projets d'investissement favorisant le maintien et la qualification de l'offre d'hébergement touristique et l'amélioration des séjours pédagogiques (minimum 150 000€ et maximum 40 %).

▪ Les aides à l'investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région finance les dépenses d'investissement de 20 à 30 % maximum des coûts éligibles du projet selon sa nature (plafonnées à 250 000€) au titre du dispositif de soutien aux hébergements touristiques, avec un bonus de 50 % pour les classes de neige au titre du Plan Montagne pour l'accueil de classes de neige ou de découverte de la montagne. Il y a également un dispositif d'aide à l'acquisition pour les collectivités de 40 %.

▪ Les aides des collectivités locales

Il peut y avoir des investissements majeurs sur certains territoires (notamment dans l'arc alpin) mais on constate une forte disparité d'un département à l'autre.

▪ La création de foncières publiques ou privées

Les foncières³¹ permettent de libérer la capacité d'investissement des centres ayant besoin de lourdes rénovations, mais cela peut entraîner également une forme de dépossession du patrimoine.

▪ L'ANCV et banque des territoires

Ces aides peuvent venir en complément d'autres aides pour les projets de rénovation (en tant que fonds de commerce). La Banque des territoires entre parfois au capital de certains équipements, surtout auprès de grosses fédérations.

▪ Les fonds et aides d'état

Il existe une multiplicité d'autres dispositifs disponibles (FNADT³², Ademe³³...), mais il est parfois difficile d'en avoir connaissance.

 Un mécénat est organisé par le fonds de dotation Essentiem, fonds national accompagnant les mutations dans les pratiques touristiques. 9 cofondateurs ont porté ce fonds en 2020 en pleine crise sanitaire : Auvergne-Rhône-Alpes tourisme, VVF, Club Med, Transdev, Vacancéole, domaines skiables de France, destination Occitanie.

Structure à but non lucratif, Essentiem soutient les activités touristiques innovantes, valorisant les territoires, respectant les transitions en cours, avec une gestion désintéressée. Plus de 2M€ ont été collectés en 4 ans pour aider l'hébergement, le départ en vacances une 1ère fois, notamment pour les publics en difficulté, une aide aux jeunes pour partir au ski. C'est parfois 85 % du séjour qui est ainsi financé.

Au sujet de toutes ces aides, le collectif Juniors AuRA ainsi que tous les acteurs auditionnés font trois constats :

- Un « **mille-feuille** » d'aides issues de financeurs publics et privés variés ;
- Une **tendance à la baisse** du niveau d'intervention et d'accompagnement des pouvoirs publics et des collectivités locales pour la filière ;
- Plusieurs aides qui sont fléchées « **montagne** » et ne bénéficient donc pas à tous les territoires de la région.

²⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

³⁰ Fonds Européen de Développement Régional

³¹ La foncière ou société foncière est une entreprise qui détient un parc immobilier en vue de le valoriser et/ou de le commercialiser.

³² FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

³³ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Évolution des fréquentations et des pratiques

► Petit historique

Les colonies de vacances

Les colonies de vacances ont une histoire riche et évolutive. Elles ont été créées à la fin du XIX^e siècle, inspirées par les initiatives suisses du pasteur Hermann Walter Bion qui a organisé les premières colonies pour les enfants défavorisés de Zurich en 1876 afin de répondre à des besoins sanitaires et sociaux urgents.

En France, les premières colonies ont été organisées par le pasteur parisien Théodore Lorriaux en 1882, pour 72 enfants parisiens placés dans des familles de paysans. Elles connaissent leur âge d'or entre 1930 et 1960, permettant pour la première fois aux enfants de voir la mer, la campagne ou la montagne et accompagnant les avancées sociales du Front populaire en 1936.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la FOL organise des colonies sanitaires pour aider les enfants à se remettre des traumatismes de la guerre. C'est en Haute-Savoie qu'ont lieu ces premiers séjours, souvent de deux mois, dans le but de respirer l'air pur des montagnes, se refaire une santé et effacer les séquelles psychologiques de la guerre.

Au fil du temps, les organisateurs s'adaptent pour répondre aux besoins croissants. Initialement organisés dans des écoles mises à disposition par les inspecteurs d'académie, comme le premier séjour à Thônes (74), il a rapidement fallu trouver des lieux plus adaptés, poussant les organisateurs à acquérir des structures dédiées.

Les séjours deviennent rapidement accessibles au plus grand nombre grâce à des financements publics et à une organisation mieux structurée. Les comités d'entreprise y jouent un rôle clé en créant des camps de vacances pour les enfants de leurs employés. Ainsi, en 1955 ce sont plus d'un million d'enfants qui partent en colonie, et jusqu'à 4 millions au début des années 1960.

Cet apogée est suivi d'une régression due au désengagement progressif de l'État depuis les années 70 et à l'affaiblissement des comités d'entreprises. Historiquement, ces structures développaient une mono-activité et dépendaient fortement des collectivités locales et des financeurs. Leur désengagement a obligé les hébergeurs à diversifier leur offre pour attirer de nouvelles clientèles, parfois

au détriment de la mixité sociale.

Bien que le droit aux loisirs soit inscrit dans le droit français depuis 1990, tous n'y ont pas accès comme le rappelle la Défenseure des Droits³⁴ dans le rapport annuel de 2023. Aujourd'hui, et particulièrement depuis la crise sanitaire de 2020, les colonies de vacances continuent d'évoluer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes tout en s'adaptant aux contraintes économiques, écologiques et réglementaires actuelles.

Les classes de découverte

Les classes de découverte ont commencé en 1936 avec l'initiative d'une école de Moselle avec un séjour dans les Vosges. Entre 1946 et 1982, elles se sont déployées dans des régions montagneuses comme les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Savoie et la Savoie. Puis, au fil du temps, les thématiques se sont diversifiées, incluant les « classes forêt », « classes de mer » et « classes de neige ». Ces initiatives ont été largement promues par des acteurs de l'éducation populaire, tels que la Ligue de l'enseignement et la Fédération des œuvres laïques, en collaboration avec l'Éducation nationale.

À partir de 1982, l'Éducation nationale a mis en place un dispositif réglementaire complet pour encourager les départs en classes de découverte. Les villes, principalement celles administrées par des élus communistes, ont acquis des centres et soutenu le départ de tous leurs écoliers chaque année. Cette période, jusqu'en 1995, a été l'âge d'or des classes de découverte. Cependant, deux accidents tragiques en 1995 et 1998 ont conduit à des réglementations plus contraignantes et moins incitatives, limitant les départs.

Malgré ces défis, une circulaire de juin 2023³⁵ a réaffirmé l'importance des sorties scolaires, soulignant leur rôle dans l'acquisition de connaissances et l'épanouissement des élèves. Cette circulaire insiste sur le fait que « chaque élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire ».

► Une baisse tendancielle au niveau national

La participation des jeunes aux séjours collectifs avec hébergement en France a connu une baisse significative au cours des cinq dernières années. Après une chute historique au printemps et à l'été 2020 en raison de la crise sanitaire, la fréquentation des séjours collectifs a rebondi dès 2020-2021, atteignant environ 900 000 départs, mais restant loin des 1,44 million de départs enregistrés en 2018-2019. Si aujourd'hui la

³⁴ Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023 - Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture | Défenseure des Droits

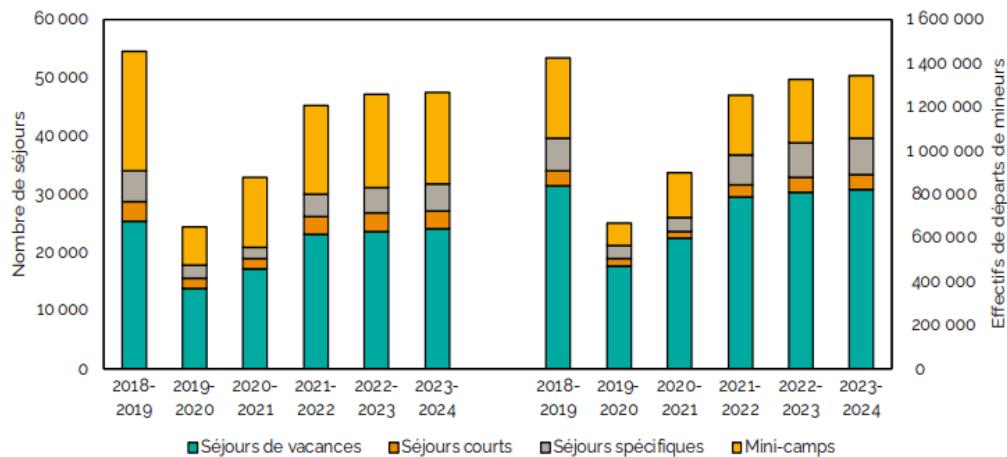
³⁵ Bulletin officiel n°26 du 29 juin 2023

fréquentation semble s'être stabilisée, elle reste inférieure aux niveaux d'avant crise comme le démontre l'INJEP³⁶. Ainsi, on dénombre **1,34 million de départs en 2023-2024** (soit +1,3 % par rapport à 2022-2023 mais -6,3 % par rapport à 2018-2019). Le nombre de séjours avec hébergement s'établit quant à lui à **47 500 en 2023-2024**, soit -13,2 % par rapport à celui de 2018-2019 (54 800 séjours). À noter que les séjours de cohésion (SNU), créés en 2019, sont aujourd'hui comptabilisés dans ces données. Sans cela, l'écart avec les niveaux d'avant crise serait encore

plus élevé.

Ainsi, malgré une reprise de la fréquentation après la crise sanitaire, le niveau de fréquentation reste inférieur à celui de 2019 dans un contexte de baisse de la fréquentation continue depuis plusieurs décennies.

Nombre de séjours avec hébergement et effectifs de départs de mineurs correspondants (années scolaires 2018-2019 à 2023-2024)



Source : MENJ, DJEPVA ; traitement INJEP-MEDES, situation au 1^{er} novembre 2024.

Pour certains, la perte de vitesse des colonies de vacances signifierait qu'elles ne correspondent plus aux attentes des familles et des jeunes. Le succès des « colos apprenantes » - qui perdurent au-delà de ce que le gouvernement avait envisagé - montre clairement le contraire. Et si le nombre de départs reste inférieur par rapport à 2018-2019, le fait que ce résultat soit observé malgré la crise sociale et économique actuelle montre à la fois **l'importance de l'attente des familles et l'utilité des dispositifs publics d'aide financière**.

Autre fait notable, d'après une autre étude de l'INJEP³⁷, depuis plus de 20 ans les enfants des classes moyennes partent de moins en moins. Malgré les aides qui leur sont proposées les enfants d'ouvriers et d'employés partent moins que les enfants de cadres ou de professions indépendantes. À ce constat s'ajoute le fait que **les filles partent moins que les garçons** (alors qu'elles souhaiteraient partir davantage), que **les jeunes des grandes villes partent plus que ceux des petites villes ou zones rurales** et que **les enfants**

appartenant à une famille nombreuse partent plus souvent en colonies de vacances.

Enfin, comment ne pas faire le lien entre cette baisse généralisée des fréquentations et la situation critique des associations organisatrices de séjours ?

C'est en effet un constat alarmant que dresse le baromètre Hexopée 2024³⁸ :

- 29 % des structures disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois,
- 20 % ont dû réduire leur masse salariale en 2024, avec une projection à 22 % pour 2025,
- 33 % constatent une diminution des financements publics,
- 76 % sont fortement impactées par l'inflation,
- 17 % font face à des difficultés majeures,
- 4 % envisagent un possible dépôt de bilan.

³⁶ Fiches repères INJEP [2024/08]

³⁷ « Fréquentation des colonies de vacances : Les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage » - Analyses et Synthèses n°44 – Janvier 2021 – INJEP (note basée sur l'enquête de la DEPP sur les activités des jeunes en dehors du collège)

³⁸ Baromètre Hexopée 2024 : les associations employeuses alertent sur une situation critique.

► Évolution des attentes des familles et des jeunes

Depuis quelques années, les familles ont tendance à se montrer de plus en plus exigeantes sur la qualité globale des séjours : hébergements, activités variées, projet pédagogique, sécurité... Ces nouvelles exigences et les craintes de plus en plus marquées sur la sécurité et les risques de violences sexistes et sexuelles obligent les structures organisatrices à adapter et repenser leurs séjours.

Ainsi, afin d'intégrer et adapter les nouvelles attentes des publics, la tendance globale est à la diminution de la durée des séjours - notamment ceux des scolaires - et à la montée en gamme des équipements. Une communication régulière et personnalisée est parfois attendue de la part des familles, ce qui peut entrer en contradiction avec la volonté de déconnexion et d'apprentissage de l'autonomie des séjours et ajouter une charge supplémentaire sur les encadrants.

D'après une enquête ECLAT³⁹ de 2024, ces nouvelles exigences transforment structurellement et profondément la relation des organisateurs avec les publics de part des relations plus consuméristes qui prennent le pas sur la dimension « d'engagement ». Cette logique de l'offre a un impact direct sur le contenu des activités proposées mais également la manière de les présenter ou de cibler le public.

Par ailleurs, les structures doivent également s'adapter afin d'accueillir des publics placés dans des situations de plus grande fragilité, avec des problématiques en matière de handicap ou de santé mentale plus fortes ou plus fréquentes qu'auparavant. Cela a des répercussions sur leurs manières d'accompagner, le contenu de l'accompagnement et nécessite des compétences spécifiques afin d'assurer l'accueil et l'inclusion dans le groupe tout en garantissant la sécurité de tous.

► Adaptation au dérèglement climatique

Face aux effets croissants du changement climatique, l'accueil collectif de mineurs avec hébergement doit évoluer pour répondre à de nouveaux enjeux environnementaux, réglementaires et pédagogiques. Cette adaptation concerne tant les pratiques éducatives que les infrastructures et les modèles d'organisation.

Repenser les activités en lien avec les saisons

La diminution progressive de l'enneigement dans les massifs alpins remet en question le modèle traditionnel des classes de neige, historiquement centré sur la pratique du ski. Il devient nécessaire de faire évoluer les représentations associées à la montagne hivernale en valorisant des activités alternatives, éducatives et ludiques adaptées aux quatre saisons : randonnées, découverte de la faune et de la flore, ateliers scientifiques sur le climat, etc. Cette diversification permet de maintenir l'attractivité des séjours tout en réduisant leur dépendance aux conditions climatiques.

Réduire l'empreinte environnementale des séjours

L'organisation des séjours doit intégrer une réflexion sur leur impact écologique, notamment en matière de déplacements. Le recours à des destinations de proximité accessibles en train ou en bus favorise les circuits courts et limite les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de démontrer qu'il n'est pas nécessaire de parcourir de longues distances pour vivre des vacances enrichissantes et dépayantes. La décarbonation de l'activité se retrouve également au niveau de la restauration (produits locaux, de saisons, réduction de la consommation de viande...) ou des activités.

Adapter le patrimoine immobilier

Les bâtiments accueillant les mineurs doivent répondre à de nouvelles exigences de performance énergétique et de résilience face aux aléas climatiques. Cela implique des travaux d'isolation, la gestion durable de l'eau, la prévention des risques naturels (inondations, glissements de terrain liés à la friabilité des sols) et le respect des normes de décarbonation. Ces adaptations sont également l'occasion de sensibiliser les jeunes à l'éco-construction et à la sobriété énergétique.

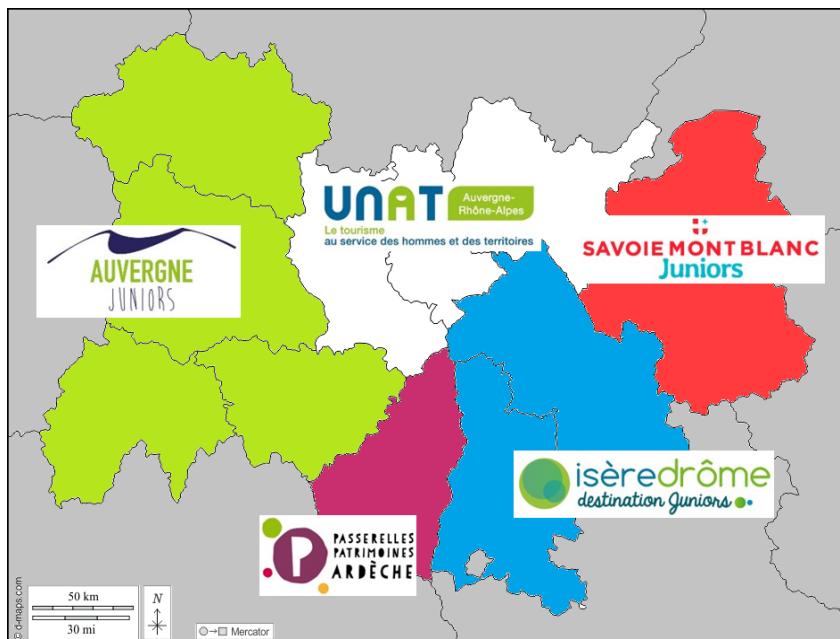
Intégrer une dimension éducative et citoyenne

L'accueil collectif constitue un cadre privilégié pour développer les connaissances des mineurs sur les enjeux environnementaux. Les séjours peuvent intégrer des modules de sensibilisation à l'écologie, à la biodiversité, à la gestion des ressources naturelles et aux gestes éco-responsables. Cette approche pédagogique contribue à former des citoyens conscients et engagés face aux défis climatiques.

³⁹ Branche professionnelle des métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation - <https://branche-eclat.org/>

La situation en Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes est caractérisée par une forte attractivité touristique liée à la diversité de son territoire et à de nombreux sites d'exception (parcs naturels nationaux et régionaux, volcans, sites culturels, stations de ski et stations thermales...) et par sa capacité à accueillir des ACM avec hébergement tout au long de l'année.



Source de la carte : UNAT N.B : Depuis janvier 2025, « Savoie Mont Blanc Juniors » est devenue « La Montagne des Juniors ».

Ces réseaux - acteurs des séjours éducatifs - sont des facilitateurs des voyages scolaires et des colonies de vacances. Ils mettent en relation les organisateurs de séjours avec les hébergeurs et prestataires d'activités agréés et renseignent sur les offres existantes. Ils accompagnent la structuration du secteur et participent à la recherche de solutions.

► Une région motrice au niveau national

La région Auvergne-Rhône-Alpes occupe une place de premier plan dans le paysage national de l'ACM avec hébergement. En 2022-2023, elle a concentré à elle seule **24 % des départs en séjours**, se plaçant ainsi en tête des régions françaises devant l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine (14 % chacune). Cette dynamique s'observe également dans le domaine du scoutisme, où la région se positionne en deuxième place (13 % des accueils) juste derrière l'Île-de-France.

En Auvergne-Rhône-Alpes, des réseaux professionnels soutenus par les services de l'État et les collectivités territoriales rassemblent les organisateurs de séjours juniors, les centres de vacances et les prestataires d'activités, chacun étant spécialiste de son territoire.

Cette attractivité se traduit par une fréquentation en hausse : 231 175 mineurs ont été accueillis en 2022-2023, soit une progression de 2 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce chiffre reste inférieur de 6 % aux niveaux observés avant la crise sanitaire. La tranche d'âge des 6-13 ans constitue la majorité des effectifs (150 854 enfants), suivie des 14-17 ans (76 269 jeunes).

*D'après la DRAJES, en 2023
Auvergne-Rhône-Alpes est la
première région de départs de
mineurs avec 16 % des séjours
français, 19 % des départs
français et 21 % des nuitées
françaises.*

► Des disparités territoriales persistantes

Derrière cette performance globale se cachent des disparités territoriales marquées. Ainsi, les 3 départements alpins concentrent plus de la moitié des départs : la Haute-Savoie à elle seule représente 28 %, suivie de la Savoie (22 %) et de l'Isère (15 %). À l'inverse, des départements pourtant riches en patrimoine naturel et culturel tels que l'Ain, l'Allier, le Cantal ou la Loire, peinent à dépasser les 5 % des départs. L'Ardèche, la Drôme, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme se situent entre 5 % et 8 %, tandis que le Rhône ferme la marche avec seulement 1 %.

Afin d'illustrer cet état des lieux, ci-dessous les données fournies par la DRAJES.

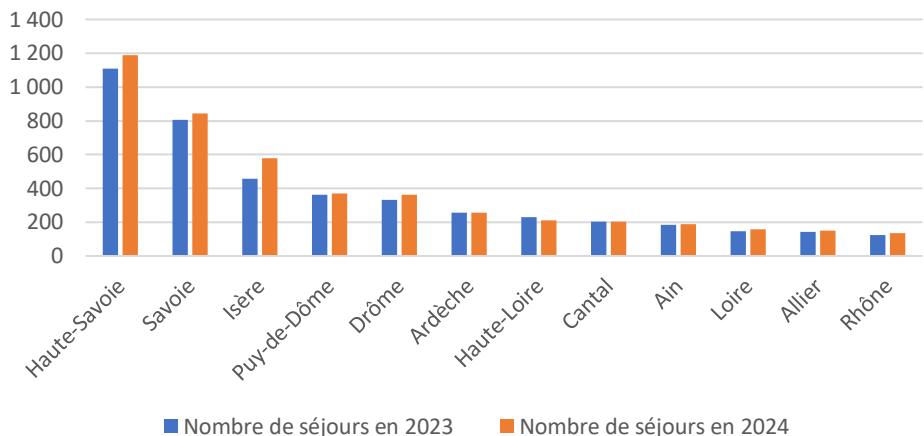
Périmètre :

- Prenant en compte toutes les périodes de séjours 2023 (hiver, printemps, juillet, août, Toussaint, Noël)
- Séjours pris en compte : pas d'accueil de scoutisme, mais tous les autres accueils avec hébergement se déroulant dans le département, déclaration déposée, visa d'origine, visa d'accueil.

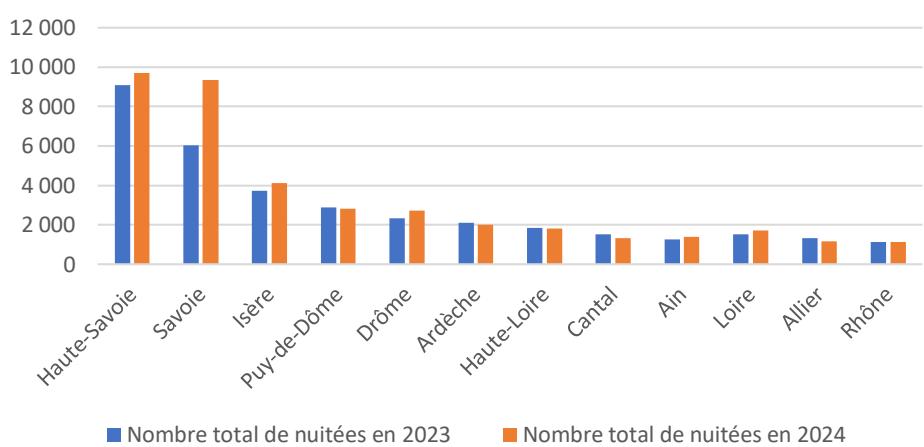
Département	Nombre de séjours en 2023	Nombre de séjours en 2024	Nombre total de nuitées en 2023	Nombre total de nuitées en 2024	Nombre moyen de nuitées par séjour 2023	Nombre moyen de nuitées par séjour 2024
Haute-Savoie	1 110	1 189	9 071	9 713	8	8,2
Savoie	806	844	6 030	9 334	7	7,5
Isère	457	577	3 722	4 131	8	7,2
Puy-de-Dôme	362	372	2 877	2 801	8	7,5
Drôme	332	363	2 331	2 706	7	7,5
Ardèche	257	255	2 115	2 018	8	7,9
Haute-Loire	229	212	1 849	1 818	8	8,6
Cantal	204	203	1 512	1 335	7	6,6
Ain	184	187	1 254	1 397	7	7,5
Loire	146	159	1 523	1 718	10	10,8
Allier	143	150	1 313	1 165	9	7,8
Rhône	123	136	1 142	1 142	9	8,4
Total AuRA	4 353	4 647	34 739	39 278	/	/
En moyenne, par département	363	387	2 895	3 273	8	8

(En gras les trois principales données de la région pour chaque item).

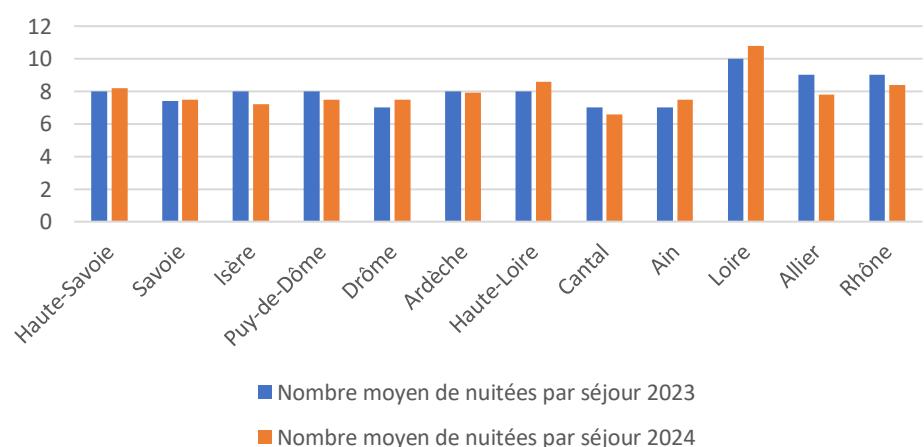
Nombre de séjours 2023 - 2024



Nombre total de nuitées 2023 - 2024



Nombre moyen de nuitées 2023 - 2024



Ces écarts traduisent une concentration historique des infrastructures sur l'arc alpin, mais révèlent également un potentiel de développement dans les territoires moins représentés. La valorisation de ces espaces - notamment ruraux - constitue un levier d'aménagement du territoire et de renforcement de l'attractivité régionale.

Locaux avec hébergement pour mineurs dans la région pour l'année 2023-2024⁴⁰ :

Département	Nombre de locaux actifs et ouverts
01 - Ain	79
03 - Allier	43
07 - Ardèche	80
15 - Cantal	65
26 - Drôme	93
38 - Isère	169
42 - Loire	87
43 - Haute - Loire	96
63 - Puy-de-Dôme	82
69 - Rhône	77
73 - Savoie	191
74 - Haute - Savoie	285
Total	1347

► Une capacité d'accueil en recul

La région n'est pas épargnée par les fermetures de centres constatées au niveau national : selon la DRAJES, 1 347 locaux avec hébergements ont été déclarés dans la région en 2023-2024, contre 1 975 en 2018-2019, soit une baisse de 30 % avec 628 locaux en moins. En effet, la région disposait en 2018-2019 d'une capacité d'accueil estimée à 150 000 lits, dont un quart en Haute-Savoie.

Cette tendance à la contraction du parc d'hébergement est particulièrement marquée en Haute-Savoie où l'on observe la fermeture d'un centre par mois depuis dix ans⁴¹. Le département est passé de 550 centres dans les années 1990 à environ 270 aujourd'hui.

Plus précisément, d'après les données la DRAJES :

En Savoie 2023 191	En Savoie 2025 185
Nombre des locaux déclarés	
En Haute-Savoie 2023 285	En Haute-Savoie 2025 273*

*(dont 170 qui ont une utilisation régulière)

Cette érosion du foncier dédié à l'accueil collectif, souvent liée à la pression immobilière et à la difficulté de maintenir un modèle économique viable, fragilise l'offre existante.

► Un secteur à fort impact économique et social

Au-delà de sa dimension éducative, l'accueil collectif avec hébergement constitue un secteur économique à part entière. Selon l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), il représentait en 2023 un chiffre d'affaires de 241 millions d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce secteur génère également un volume significatif d'emplois : 4 267 emplois directs ont été recensés dans le seul département de la Haute-Savoie selon l'UNAT.

Les structures associatives, telles que celles de la Fédération des œuvres laïques, jouent un rôle central dans cette dynamique. À titre d'exemple, les 6 centres de vacances de la FOL74 assurent à eux seuls environ 90 000 nuitées en vacances et 50 000 en classes de découverte chaque année. Cette complémentarité entre les deux types de séjours permet de stabiliser l'activité annuelle, de pérenniser les emplois et de renforcer les partenariats locaux.

► Des données encore lacunaires

Malgré l'importance du secteur, l'analyse fine de l'accueil collectif reste entravée par l'**absence de données consolidées**. La base de données de Jeunesse et Sports ne permet pas d'identifier les départements d'origine des mineurs, rendant difficile l'évaluation des flux intra-régionaux. De même, les statistiques sur les classes de découverte sont très parcellaires, faute de remontées systématiques de la part des académies.

Cette opacité statistique ne permet notamment pas de mesurer les inégalités d'accès au départ selon le lieu de résidence. D'après la JPA, des observations empiriques laissent penser à un sous-recours en milieu rural ainsi que dans les grandes agglomérations - notamment la Métropole de Lyon - en l'absence de relais publics aux offres autrefois portées par les comités d'entreprise. Comme nous allons le voir dans la seconde partie, le coût des transports et la fragilisation du patrimoine immobilier des organisateurs historiques constituent également des freins à l'accès pour les jeunes issus des territoires ruraux.

⁴⁰ Source : DRAJES

⁴¹ Source : audition de la ligue de l'enseignement FOL74

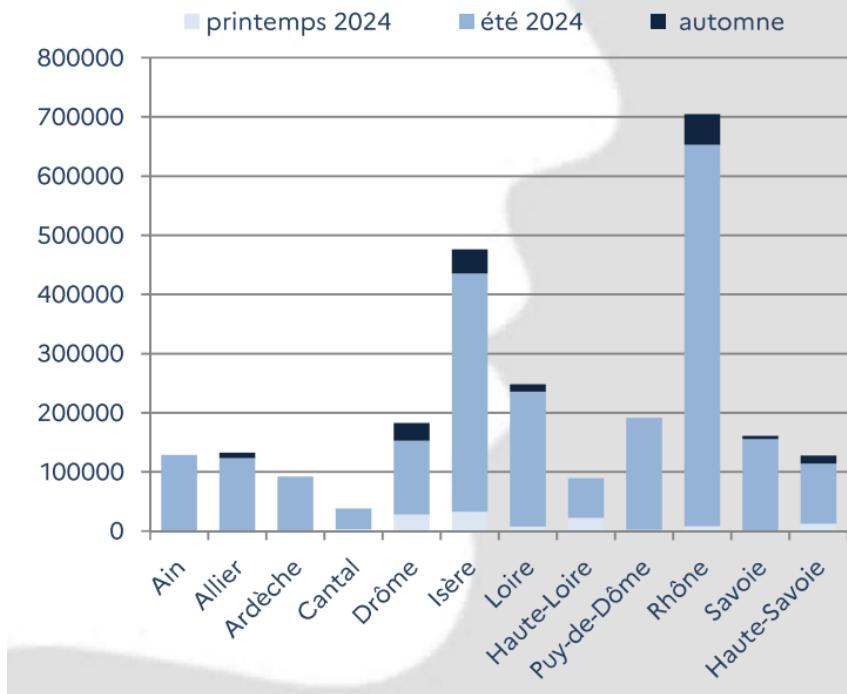
Zoom sur les « Colos apprenantes »



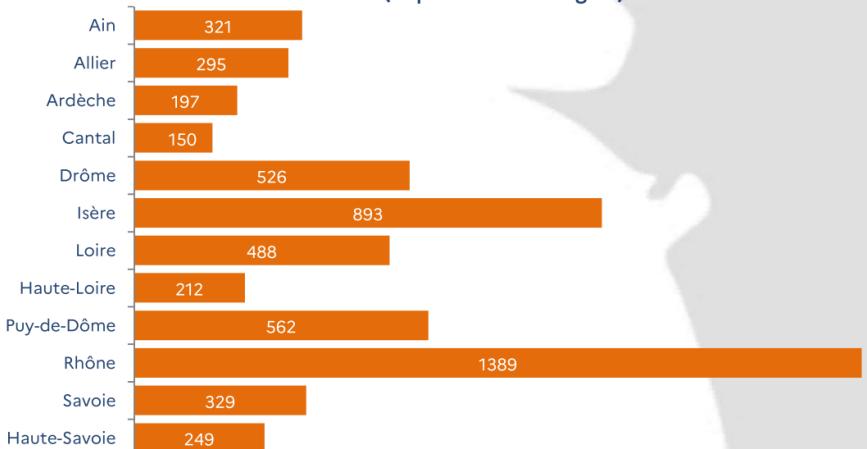
En 2024, ce sont 5 734 jeunes de la région qui sont partis en colos apprenantes dans toute la France, grâce à une enveloppe de 2,5M€. Au total, 709 séjours ont été organisés sur 3 périodes : printemps, été et automne.

Quelques chiffres clés fournis par la DRAJES :

Répartition des financements par département



Nombre de jeunes parti.es en colos apprenantes 2024 (département d'origine)



Total région : 5 734 jeunes

Pour rappel : 5 457 jeunes en 2023 / 5 531 jeunes en 2022



► Des freins multiples et imbriqués

Les études menées par l'OVLEJ⁴² et le CREDOC⁴³ identifient trois principaux freins au départ :

- **Le frein économique** cité par 54 % des familles concernées reste le premier obstacle. Le coût des séjours - estimé à 100€ par jour - rend l'accès difficile en l'absence d'aides financières, ces dernières n'étant pas toujours suffisantes, connues ou accessibles à toutes les familles. C'est d'autant plus vrai pour les familles nombreuses. Or, différentes expériences comme celle de la JPA Rhône et Métropole montrent que l'accueil de fratries favorise l'accès des filles aux séjours.
- **Le refus de l'enfant** de partir en séjour collectif est évoqué par 30 % des parents, souvent lié à des peurs (séparation, solitude, difficulté à se faire des amis).
- **La préférence pour des vacances en famille**, qui s'inscrit dans une norme sociale valorisant le temps partagé entre parents et enfants, est également un facteur déterminant. En 2019, 78 % des jeunes partis en vacances l'ont fait avec leurs parents.



Les freins au départ : comprendre les obstacles pour mieux les lever

Malgré une image globalement positive des séjours collectifs auprès des familles et des jeunes, une part importante de la jeunesse demeure exclue de cette expérience. En 2019, plus de 4,4 millions de jeunes âgés de 5 à 19 ans n'ont pas eu l'opportunité de partir en vacances, révélant un sentiment d'exclusion et une fracture socioculturelle préoccupante. Cette situation interroge les freins persistants au départ, en particulier vers les colonies de vacances et autres formes d'accueil collectif avec hébergement.

D'autres éléments viennent compléter ce tableau : manque d'habitude de départ, problèmes de santé, obligations scolaires ou professionnelles, ou encore désintérêt pour les séjours collectifs.

⁴² L'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes. Source : Bulletin n°56 de l'OVLEJ (juin 2021) : « Les séjours collectifs : comment « éveiller » l'intérêt des familles et lever les freins aux départs ? »

⁴³ Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

Une décision familiale construite dans la négociation

Cette étude révèle également que l'inscription en séjour collectif relève d'un processus familial où la décision est rarement unilatérale, les enfants étant généralement associés au choix du départ et du séjour. Les premiers départs sont souvent précédés de discussions, de négociations, voire d'hésitations. **Le rôle des copains** est alors central : partir avec un ami constitue un levier puissant pour rassurer et convaincre.

Les parents, quant à eux, cherchent à garantir la **qualité du séjour** tant sur le plan de l'encadrement que des activités proposées. La **proximité géographique**, la **thématische du séjour** ou encore la **réputation de l'organisateur** sont autant de critères qui influencent leur choix.

Méconnaissance des familles

Au-delà des obstacles matériels ou financiers, un frein plus discret mais tout aussi déterminant concerne le **manque d'accompagnement** des familles dans le processus de départ en séjour collectif. Pour une partie de la population, les vacances ne font tout simplement pas partie des représentations culturelles ou des habitudes de vie. Certaines familles – parfois sur plusieurs générations – n'ont jamais expérimenté le départ en vacances et associent ce temps uniquement à du repos à domicile, sans en percevoir les bénéfices éducatifs, sociaux ou personnels. Cette tendance à ne pas partir en vacances se transmet de génération en génération, créant un « cycle de non-départ ».

Comme l'a souligné la JPA lors de son audition, ce déficit d'acculturation peut également toucher des décideurs locaux, influençant indirectement les politiques publiques en matière de loisirs et de vacances. Il en résulte une méconnaissance des apports des séjours collectifs et parfois une conviction sincère mais erronée que le meilleur cadre pour l'enfant reste celui du foyer familial.

Enfin, au-delà des freins financiers et socio-culturels déjà cités, les **procédures administratives** peuvent aussi être des freins à l'inscription. L'aide d'un prescripteur est alors décisive.

Le rôle clé des prescripteurs et de l'accompagnement

Les **prescripteurs institutionnels** (établissements scolaires, mairies, services sociaux, centres sociaux, CSE...) jouent un rôle fondamental dans le déclenchement du premier départ.

Ils apportent :

- Une information ciblée et accessible,
- Une légitimation pédagogique du séjour,
- Un accompagnement aux démarches d'inscription,
- Et souvent, un soutien financier.

Les amis, les copains déjà partis en colos, les collègues et les membres de la famille peuvent également agir comme **prescripteurs informels**, en partageant leur expérience ou en aidant concrètement à l'inscription.



Proximité et communication

La décentralisation des équipes, même dans des structures nationales, permet de rapprocher les interlocuteurs des familles, de créer du lien et de répondre aux inquiétudes de manière personnalisée. Cela permet également de les renseigner plus précisément sur le séjour, ainsi que sur les aides possibles.

L'expérience des « **colos apprenantes** » a permis d'identifier deux profils de primo-partants :

- Des familles déjà intéressées par les séjours collectifs mais freinées par le coût,
- Des familles jusque-là peu sensibilisées, dont l'intérêt a été éveillé par une information contextualisée et un accompagnement personnalisé.

Dans les deux cas, l'aide financière est un levier important, mais pas toujours suffisant. Ce sont les **conditions d'accès, la qualité de l'offre et la relation de confiance avec les professionnels** qui permettent de franchir le pas.



Des initiatives locales inspirantes pour lever ces freins :

- En Chartreuse, certains ACM sans hébergement proposent des veillées en tipi plusieurs fois par semaine, permettant une acculturation progressive au séjour.
- Dans d'autres territoires, des temps de partage post-séjour réunissent enfants et parents pour revivre ensemble les souvenirs, renforçant le lien et valorisant l'expérience vécue.
- Le CSE Michelin de Clermont-Ferrand a fait le choix de définir le prix à la journée en fonction du quotient familial et non à partir du coût du séjour. Selon ce quotient, le coût s'échelonne de 7 à 47 € par jour et par enfant.
- La JPA du Rhône et la Métropole de Lyon proposent un dispositif spécifique (« Partir en colo pour grandir et mieux apprendre ») qui permet une continuité éducative renforcée. Les personnels éducatifs et sociaux des cités éducatives et des partenaires identifient eux-mêmes les jeunes concernés et les inscrivent dans un parcours éducatif incluant un ACM avec hébergement.

Les études montrent que la majorité des jeunes ayant participé à un séjour collectif en garde un souvenir positif. Pour les familles, les bénéfices du collectif (socialisation, autonomie, ouverture à l'autre) sont souvent perçus *a posteriori*, après plusieurs expériences.

► Accessibilité et mixité : des enjeux fondamentaux pour une politique inclusive des séjours collectifs

L'accueil des enfants en situation de handicap : vers une inclusion réelle

L'accès aux séjours collectifs pour les enfants en situation de handicap reste un défi majeur. Selon le principe d'inconditionnalité, l'accueil doit être pensé pour servir l'enfant, quels que soient ses besoins. Cela suppose une anticipation, une formation adaptée et des dispositifs de soutien pour faciliter les démarches des familles.

Les structures comme la FOL⁴⁴ s'engagent dans une démarche d'inclusion - et non d'intégration - en construisant les séjours en amont avec les familles et les partenaires spécialisés. L'objectif est de proposer un séjour adapté aux besoins de l'enfant, sans le stigmatiser ou l'isoler dans des séjours spécifiques.

Cependant, des **freins persistants** subsistent :

- Le manque d'animateurs formés au handicap, malgré les modules d'approfondissement du BAFA.
- L'absence de coordination avec les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui peut conduire à des inscriptions sans information préalable sur les besoins spécifiques des enfants.
- Le besoin de ressources humaines et financières pour garantir un encadrement de qualité.

Diversité sociale et mixité de genre : des leviers pour la socialisation juvénile

Les inégalités d'accès aux séjours collectifs ne se limitent pas aux revenus. L'**origine sociale** joue un rôle déterminant : d'après l'INJEP, les enfants de cadres partent deux fois plus souvent en colonie que ceux d'ouvriers. De plus, des **disparités de genre** sont observées : les filles partent moins que les garçons en séjours de vacances, préférant des séjours chez des proches lors des petites vacances.

Le dispositif « **Colos apprenantes** », élargi aux familles de classe moyenne depuis 2022, a permis de favoriser une **mixité sociale et de genre**, essentielle pour :

- Encourager la rencontre entre jeunes de milieux différents,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Lutter contre les replis communautaires ou sociaux.



Une mixité à construire

La mixité ne se décrète pas : elle se construit par une politique volontariste, une offre accessible et attractive et une mobilisation des acteurs locaux pour aller vers les publics les plus éloignés des pratiques vacancières.

⁴⁴ Fédération des Œuvres Laïques

► Sécurité et protection des mineurs : un impératif pour rassurer et garantir la confiance

Un frein psychologique lié à la sécurité

Après le frein financier, la sécurité constitue l'un des principaux obstacles au départ en séjour collectif. De nombreuses familles expriment des inquiétudes, souvent liées à une méconnaissance du fonctionnement des ACM ou à la médiatisation des accidents. Au contraire, les parents ayant eux-mêmes connu les colonies de vacances dans leur jeunesse sont généralement plus enclins à inscrire leurs enfants.

Les accidents, bien que rares, suscitent une émotion légitime. Il est important de préciser qu'ils font systématiquement l'objet d'enquêtes administratives et judiciaires. La rigueur du cadre réglementaire est soutenue par les acteurs du secteur, comme l'a souligné la JPA lors de son audition. Toutefois, cette réglementation - bien que nécessaire - génère des coûts supplémentaires (adaptation des locaux, encadrement qualifié, sécurité renforcée), qui mériteraient, toujours selon la JPA, d'être partiellement pris en charge par la puissance publique.



Témoignage de la JPA lors de leur audition :

« Ne masquons pas qu'hélas, des accidents sont quelquefois à déplorer et font souvent l'objet d'une médiatisation importante. Il n'est question pour nous ni de minimiser les drames humains qu'ils engendrent, ni de sous-estimer l'émotion légitime qu'ils suscitent. Une étude rationnelle montre aussi que ce sont heureusement des exceptions qui ne peuvent remettre en cause l'utilité sociale et éducative des colonies de vacances dans leur ensemble.

Chaque accident fait l'objet d'une enquête de Jeunesse et Sports, voire d'une enquête judiciaire. Les organisateurs sérieux et leurs équipes ont le souci permanent de la sécurité des jeunes qu'ils accueillent. Si un accident arrive malgré tout, ils assument leurs responsabilités légales, à commencer par l'accompagnement des familles. Les manquements des organisateurs moins sérieux ne peuvent leur être imputés, même s'ils nuisent à l'ensemble du secteur. »

Prévention des violences et du harcèlement : une mobilisation croissante

Les ACM ne sont pas à l'abri des **violences sexistes et sexuelles (VSS)**, ni du **harcèlement**, qui émergent de plus en plus dans la société. Au-delà des obligations légales de signalement⁴⁵, les structures du secteur et l'État ont engagé une démarche proactive pour réaliser des actions de **prévention, d'identification et traitement** de ces situations :

- Mise en place de **formations continues** pour les encadrants, bénévoles et dirigeants intégrant les fondamentaux de la lutte contre les VSS (2 niveaux) et des stages d'approfondissement
- Création de **guides ressources, de fiches pratiques et de modules obligatoires** dans les formations de formateurs et de directeurs
- Signature de **chartes d'engagement**⁴⁶ et diffusion dans les réseaux
- Accès à un **numéro d'urgence 24h/24**
- Accès à des **outils de déclaration et de suivi** (élaboration de rapport, remontée des données et traçabilité).

Ainsi, le secteur souhaite mettre en place une **chaîne d'accompagnement structurée**. Les encadrants sont formés pour identifier les signaux faibles, orienter vers les professionnels compétents (médecins, psychologues, gendarmes) et ne pas se substituer à eux. Tous ces dispositifs visent à couvrir à la fois les VSS entre adultes, entre adultes et jeunes et entre jeunes.

Un guide ressource⁴⁷, élaboré par Hexopée, l'UNAT et la JPA, est mis à disposition des employeurs depuis l'été 2022

Par exemple, l'UFCV⁴⁸ a mis en place une **cellule nationale VSS** avec un référent national et 12 référents régionaux. Lors de l'audition, ils ont constaté l'importance de ces formations à toutes les échelles, en ayant conscience que cela peut aussi faire remonter un vécu traumatisant chez les personnes qui reçoivent la formation, qui dans ce cas sont également prises en charge.

⁴⁵ Fiche de déclaration d'événements graves en ACM

⁴⁶ Source : <https://www.unosel.org/wp-content/uploads/2023/08/CFA-chartes-VSS-2023.pdf>

⁴⁷ Pour y accéder : [Guide-pratique-Prise-en-charge-VHSS.pdf](https://www.unosel.org/wp-content/uploads/2023/08/CFA-chartes-VSS-2023.pdf)

⁴⁸ l'Union Française des Colonies de Vacances

Une attention particulière est également portée à la **santé mentale des jeunes**, avec des dispositifs pour gérer les situations de mal-être, de suicide, d'addictions ou d'automutilation.

Dans le cadre du comité de filière animation de la branche ECLAT, un groupe de travail a œuvré pour renforcer les liens entre le 119 (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger) et les centres d'ACM. Cela a abouti à :

- Une meilleure mise en relation entre le moment du signalement et la prise en charge des enfants
- Une priorisation des appels émanant des ACM
- La rédaction d'une fiche type pour mieux répondre aux questions des animateurs
- Un meilleur suivi en cas d'appel.

Sécurité des infrastructures et des transports

Les séjours sont encadrés par un référentiel qualité incluant de nombreux contrôles de sécurité sur les lieux d'hébergement. En matière de sécurité routière, les organisateurs travaillent avec des compagnies respectant les normes les plus strictes. Toutefois, le **risque zéro n'existe pas** et un travail de communication en amont est essentiel pour rassurer les familles.

Pour les structures organisatrices

► Les défis : entre adaptation, contraintes et recherche de viabilité

Les structures organisatrices de séjours collectifs pour mineurs font face à une série de transformations profondes qui impactent leur fonctionnement, leur modèle économique et leur capacité à répondre aux besoins des publics. Une étude prospective menée par Hexopée identifie cinq facteurs majeurs :

- **L'évolution du contexte économique**, marqué par le désengagement progressif des financeurs historiques (CAF, CSE, collectivités) ;
- **L'évolution du cadre législatif et réglementaire**, souvent complexe et peu harmonisé ;
- **Les transformations sociétales**, avec une paupérisation des publics, une montée des violences et des attentes nouvelles ;
- **La transition écologique**, qui modifie les usages et les pratiques, notamment en montagne ;

- **La transition numérique**, qui nécessite de nouveaux outils et compétences.

Vers un modèle économique hybride et pérenne

Face à la baisse des financements publics, les structures doivent **diversifier leur offre** pour assurer leur pérennité. Cela passe par :

- **L'accueil de publics variés** tout au long de l'année : familles, adultes, seniors, personnes en situation de handicap, groupes scolaires, événements privés...
- Le développement de **classes de découverte, de mini-camps et d'activités hors temps scolaire**
- **L'hybridation des publics et des formats** : séjours plus courts, produits d'appel, multi-saisons...

Cette diversification est rendue complexe par la **multiplicité des cadres réglementaires** selon les publics et les types de séjours. Comme nous l'avons vu dans la première partie, les normes n'étant pas harmonisées, elles s'accumulent ce qui alourdit fortement la gestion administrative et opérationnelle.

S'adapter aux mutations territoriales et environnementales

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les centres de vacances en montagne sont particulièrement touchés par le recul de l'enneigement, affectant leur attractivité hivernale. Par conséquent, des conflits d'usage émergent entre tourisme et préservation des milieux naturels. D'après la DRAJES, trouver un équilibre et mener des actions d'éducation à la montagne pour tous les publics semble primordial.



Eduquer à la montagne

Des initiatives comme celles de l'association Éduc'Alpes (basée à Gap) en partenariat avec le GRAINE ARA49 (Réseau régional de l'éducation à l'environnement) visent à sensibiliser tous les publics à la préservation des espaces montagnards.

De plus, face à **l'évolution de la saisonnalité**, les structures doivent adapter leur calendrier tout en maintenant des tarifs accessibles. Si la saisonnalité reste marquée dans la région, des mutations s'opèrent notamment en moyenne montagne : on constate un glissement des saisons de l'hiver vers le printemps. L'automne reste la période la plus difficile à remplir.

⁴⁹ Pour en savoir plus : <https://www.graine-ara.org/>

Enfin, comme évoqué précédemment les familles expriment une **préférence pour des séjours proches du domicile**, par crainte de l'éloignement. Les organisateurs adaptent donc leur offre en proposant des **séjours de proximité**, notamment pour les primo-départs.

Une concurrence accrue du secteur privé lucratif

Les associations et structures historiques doivent désormais faire face à une **concurrence croissante du secteur privé**, souvent plus agile et mieux doté en ressources. Cela accentue les tensions sur les prix, la qualité et la visibilité des offres.

Le secteur semble unanime : un accompagnement renforcé est nécessaire pour préserver la **mission sociale et éducative** des structures associatives, notamment dans les territoires ruraux ou fragiles.



Comment mieux intégrer les attentes des enfants et des jeunes ?

Selon l'INJEP⁵⁰, les ACM peinent encore à prendre en compte le point de vue des mineurs, tant dans le choix des activités que dans l'organisation des séjours. Le manque de souplesse des formats, l'absence de personnalisation et la faible prise en compte des envies des enfants peuvent limiter leur adhésion. Ce rapport encourage une démarche participative de co-construction.

► Contraintes administratives et réglementaires : un cadre à simplifier pour préserver l'engagement des acteurs

Un mille-feuille réglementaire complexe et peu harmonisé

Comme nous l'avons vu, la nécessaire diversification des publics et des formats de séjours entraîne un rattachement à plusieurs ministères et services de l'État (Jeunesse, Sports, Éducation nationale, Tourisme, ESS⁵¹, etc.).

Si les réglementations ne sont pas remises en question par les différents acteurs que le CESER a pu

auditionner, cette pluralité de tutelles génère une superposition de normes et de procédures, souvent difficile à gérer. C'est particulièrement le cas pour les petites structures associatives qui n'ont pas toujours les moyens humains de gérer cette multiplicité de gestion administrative ou qui ont besoin de monter en compétence sur ces dossiers.

Ainsi, un ACM peut être contrôlé par 6 à 7 services différents, chacun avec ses exigences spécifiques. Cette accumulation de strates réglementaires engendre des **coûts supplémentaires**, une **charge administrative lourde** et une **pression organisationnelle** qui affecte la rentabilité des séjours.

*« C'est la somme de ces spécificités qui engendre pour l'organisateur des difficultés d'organisation et des coûts qui ont des incidences sur les marges nettes, et la rentabilité de ces séjours » -
Audition de la FOL, 25/09/2024*

Des enjeux fonciers et immobiliers majeurs

Le vieillissement du parc immobilier, les nouvelles attentes des clientèles et les obligations environnementales et d'accessibilité imposent des rénovations lourdes. Or, les structures font face à :

- Des **difficultés de financement** (faibles marges, désengagement des banques, aides publiques tardives) ;
- Une **complexité juridique** pour exploiter le foncier (passage d'une structure associative à une SCI⁵²) ;
- Une **pression foncière croissante**, notamment en zones touristiques.

Un patrimoine à réhabiliter

Les mises aux normes (décret tertiaire, loi accessibilité, normes ERP⁵³...) sont indispensables mais coûteuses. Elles nécessitent un soutien public renforcé pour ne pas compromettre l'accessibilité des séjours.

Des lourdeurs spécifiques aux séjours itinérants et aux classes de découverte

Les **séjours itinérants ou sous tente** sont parfois interdits dans certains départements pour des raisons de sécurité. Leur organisation implique une **logistique complexe** (tentes spécifiques, chaîne du froid,

⁵⁰ Source : <https://injep.fr/publication/la-difficile-prise-en-compte-du-point-de-vue-des-enfants-ou-les-limites-de-l-organisation-des-acceils-collectifs-de-mineurs/>

⁵¹ ESS : Économie Sociale et Solidaire

⁵² SCI : Société Civile Immobilière, forme juridique plus flexible qui permet de constituer et gérer un patrimoine à plusieurs en bénéficiant d'avantages fiscaux

⁵³ ERP : Etablissement Recevant du Public

36 Les freins au départ : comprendre les obstacles pour mieux les lever

équipements réglementés) souvent dissuasive pour les structures.

Les classes de découverte, quant à elles, reposent sur l'engagement des enseignants, confrontés à :

- Une **charge administrative importante** (dossiers, financements, organisation),
- Une **responsabilité personnelle accrue** hors du cadre scolaire,
- Un **manque de reconnaissance institutionnelle et financière** (indemnités faibles et inégales),
- Une **absence de formation spécifique** à l'organisation de ces séjours.

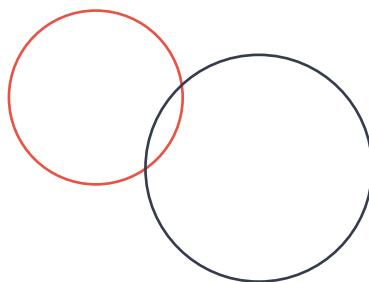


Emilie Bonnivard, députée de Savoie reçue par le CESER, présente la situation dans la proposition de loi⁵⁴ visant à relancer l'organisation des classes de découverte :

« Le deuxième frein au départ est lié à la responsabilité et à la charge majeures pesant sur les enseignants pour l'organisation de ces voyages : la lourdeur administrative des dossiers qu'ils doivent constituer, leur responsabilité personnelle engagée hors de l'espace « sécurisé » des murs de l'école, la recherche de financements, l'identification d'un centre adéquat au projet éducatif, le temps de préparation en amont de ces classes (contenu pédagogique, recherches d'activités, etc.), de même qu'une grande partie des temps sur place hors temps scolaire (nuits, etc.). Tout ce travail et cet engagement n'est ni reconnu ni valorisé par l'éducation nationale (tous ces temps sont exclus des temps d'obligation réglementaire de service). Par ailleurs, pratiquement aucune formation ni sensibilisation à l'organisation de ces classes n'est incluse dans la formation initiale, ni même continue des enseignants.

Il convient d'ajouter à cela le temps et les efforts majeurs déployés par les enseignants pour convaincre toutes les familles. Car si une seule famille s'oppose au départ de son enfant pour diverses raisons (psychologiques, crainte, moyens financiers, etc.), il ne peut y avoir de départ de classe. Si certains enseignants peuvent, selon les moyens et les choix des académies, bénéficier d'indemnités péri-éducatives (IPE), cela n'est ni uniforme sur le territoire national, ni à la hauteur de l'investissement des enseignant (25 euros l'IPE, avec un maximum d'IPE de 4 ou 5 pour un séjour de 4 à 5 jours, soit au maximum une indemnité de 125 euros à l'enseignant quand elle est prévue par l'académie). ».

Cet état de fait a été illustré en commission par le témoignage de deux enseignantes de primaire.



⁵⁴Source : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1794_proposition-loi#



Témoignage de Mme Laetitia Goyo-Valadier, directrice du groupe scolaire « Les Alouettes » à Aurillac (Cantal)

Mme Goyo-Valadier dirige une école publique de 202 élèves répartis sur 10 classes, incluant un dispositif ULIS et une unité d'enseignement pour élèves présentant des troubles complexes du langage. L'établissement a inscrit les classes découvertes dans son projet d'école comme un levier pédagogique et éducatif structurant, avec une logique de parcours dès le cycle 2 : séjours courts pour les CP-CE1, puis séjours longs pour les CE2-CM2.

Le séjour prévu en juin 2025 à l'île d'Oléron mobilisera 92 élèves, dont 16 à besoins éducatifs particuliers. Il s'inscrit dans une démarche de découverte du milieu marin, de développement de l'autonomie et du vivre ensemble, et de renforcement des apprentissages scolaires. Le programme, co-construit avec la structure d'accueil, prévoit des activités sportives (char à voile), des visites culturelles (phare, port, forteresse) et des animations encadrées par des spécialistes du milieu marin.

Bénéfices éducatifs et sociaux

- Développement de compétences sociales et citoyennes.
- Renforcement des apprentissages disciplinaires par la préparation et la restitution du séjour.
- Expérience de vie collective valorisante pour les élèves, notamment ceux issus de milieux modestes ou éloignés de ces environnements.

Freins et difficultés rencontrés

- **Charge administrative très lourde**, entièrement portée par les enseignants : constitution du dossier de validation, coordination logistique, anticipation sur plus d'un an.
- **Encadrement spécialisé insuffisant** : absence de moyens humains supplémentaires de l'Éducation nationale, difficulté à mobiliser des AESH⁵⁵ ou éducateurs pour les élèves à besoins particuliers.
- **Coût élevé du séjour** : 44 000 € au total, avec un reste à charge de 220 € par famille, malgré les aides de la mairie, du CCAS et de l'Amicale des parents d'élèves.
- **Appréhensions familiales** : certaines familles expriment des craintes liées à la séparation ou au déroulement du séjour, nécessitant un travail de médiation et de rassurance en amont.

Conditions de réussite

- Engagement fort de l'équipe enseignante, disponible 24h/24 durant le séjour.
- Soutien actif des familles et du tissu associatif local.
- Accompagnement social pour lever les freins financiers.
- Appui des collectivités territoriales pour garantir l'accessibilité du séjour à tous les élèves.

⁵⁵ AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap



Témoignage de Mme Catherine Marmonier, enseignante en classe de CE2 à l'école primaire de Communay (Rhône)

Mme Marmonier organise depuis 14 ans des classes découvertes avec ses élèves, dont 12 années en « classe vélo ». Ce projet pédagogique, ancré dans la culture de l'école et de la commune, s'est construit progressivement à partir d'expériences antérieures (classes montagne, patrimoine) et d'une dynamique locale autour des mobilités douces (pédiibus, covoiturage). La classe vélo s'inscrit dans une logique éducative écocitoyenne, en lien avec le territoire et les enjeux de développement durable.

Le séjour se déroule sur 4 jours au centre du Vertaco à Autrans, avec 60 élèves, 4 enseignantes, 2 éducateurs sportifs diplômés et une trentaine de parents mobilisés. Il est précédé de plusieurs séances de préparation à la pratique du vélo et à la sécurité routière. Le programme intègre des activités sportives, des visites patrimoniales, des apprentissages disciplinaires (français, géographie, sciences) et une sensibilisation à l'environnement et à l'économie locale.

Bénéfices éducatifs et sociaux

- **Pour les élèves** : développement de l'autonomie, dépassement de soi, goût de l'effort, apprentissages concrets, souvenirs marquants.
- **Pour les enseignants** : valorisation professionnelle, lien renforcé avec les familles et les élèves.
- **Pour la classe** : cohésion du groupe, dynamique collective, continuité éducative.
- **Pour la formation citoyenne** : impact durable sur les comportements (ex. familles venant à vélo à l'école).

Freins et difficultés rencontrés

- **Charge de travail importante** : préparation du séjour, encadrement renforcé, gestion administrative lourde.
- **Manque de reconnaissance institutionnelle** : absence de valorisation dans les entretiens professionnels, indemnités faibles (150 € pour 3 nuits), non-intégration dans les dispositifs du Pacte enseignant.
- **Absence de ressources dédiées** : pas de pôle spécifique « classes découvertes », peu de soutien pédagogique ou logistique.
- **Coût croissant des séjours** : augmentation post-COVID des frais de transport et d'hébergement (jusqu'à 164 €/nuit), nécessité d'actions de financement locales.
- **Mobilisation des encadrants** : besoin de nombreux parents agréés, difficulté à recruter des animateurs professionnels.
- **Freins culturels et sociaux** : réticences de certaines familles à laisser partir leur enfant, nécessité de temps et de dialogue pour les rassurer.

Conditions de réussite

- Appui de la commune (subventions, services sociaux).
- Implication des familles dans l'organisation et l'encadrement.
- Ancrage territorial du projet (découverte du patrimoine local, économie de proximité).
- Formation et accompagnement des enseignants, notamment débutants.
- Reconnaissance institutionnelle du travail engagé.

Ces deux témoignages mettent en lumière la richesse pédagogique et humaine des classes de découverte, tout en soulignant les obstacles structurels qui freinent leur généralisation. Ils appellent à une politique volontariste de **soutien aux enseignants porteurs de projets**, à une **simplification des démarches administratives** et à une **meilleure articulation** entre les collectivités, l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour garantir l'égalité d'accès à ces expériences formatrices.

Des outils d'accompagnement à renforcer et valoriser

Pour soutenir les structures, la JPA a mis en place un **service juridique de référence** avec :

- Des **guides pratiques** pour les directeurs d'une part et pour les enseignants organisant des classes de découverte d'autre part,
- Un **site d'actualité juridique**, JuriACM⁵⁶, qui donne l'actualité juridique du secteur et propose des consultations, voire une assistance juridique ;
- Un outil de **sensibilisation à la sécurité**, KelRisqu'Anim⁵⁷, qui vise à compléter la culture de sécurité reçue par les animateurs pendant leur formation ;
- Une **équipe de juristes** dédiée à l'accompagnement des acteurs du secteur.

Ces outils permettent de **simplifier l'accès à la réglementation**, de **former les équipes** et de **sécuriser les pratiques**, l'enjeu étant pour la JPA de renforcer leur diffusion et leur appropriation par les acteurs des ACM.

Des modèles économiques fragilisés : entre inflation, désengagement public et tensions logistiques

Les structures organisatrices de séjours collectifs évoluent dans un **contexte économique tendu**, marqué par une inflation persistante, un désengagement progressif des financeurs publics et une concurrence accrue du secteur privé lucratif. Ces facteurs combinés mettent en péril la viabilité de modèles fondés sur l'intérêt général et l'éducation populaire.

Une fragilité structurelle accentuée par les crises

Comme l'a présenté le collectif Juniors AuRA lors de son audition, les modèles économiques sont confrontés à plusieurs défis :

- **Inflation généralisée** : hausse des coûts de fonctionnement, de l'alimentation, des consommables, du transport...
- **Héritage de la pandémie** : pertes d'activité, remboursement des Prêts Garantis par l'État, absence de soutien ciblé.
- **Cycles d'exploitation longs et incertains** : réservations anticipées mais confirmations tardives, aides publiques versées en décalage avec les besoins de trésorerie.
- **Modèles juridiques hétérogènes** : associations, SCI, SCOP⁵⁸, DSP⁵⁹... avec des contraintes fiscales et réglementaires parfois inadaptées.

Les structures doivent avancer les fonds pour des rénovations ou des projets (en particulier en cas de sollicitation des Fonds Européens), sans garantie de retour rapide des subventions. Cela nécessite une **surface financière** que beaucoup n'ont plus.

Des investissements nécessaires mais difficilement soutenables

Les structures de l'éducation populaire et du tourisme social et solidaire ambitionnent de rendre les vacances et les séjours accessibles à toutes et tous, sans principe de lucrativité. Or, la mise aux normes des centres de vacances (accessibilité, isolation, transition écologique) représente des **montants très élevés**.

L'exemple du centre de Chamonix rénové par la FOL⁷⁴ illustre la complexité des montages financiers :

- Coût total : **1,8 M€**
- Financements multiples : FOL, Europe (Alcotra), Région, Département, CAF
- Nécessité d'avancer les fonds avant versement des subventions

Les petites structures n'ont pas les moyens humains pour monter ces dossiers ni la trésorerie pour avancer les fonds. Cela freine les projets de rénovation, voire pousse à la **vente des centres** par les collectivités ou les CSE.

⁵⁶ <https://www.juriacm-jpa.fr>

⁵⁷ <https://kelrisquanim.fr>

⁵⁸ SCOP : Société coopérative et participative

⁵⁹ DSP : Délégation de service public

40 Les freins au départ : comprendre les obstacles pour mieux les lever

Le coût du transport : un obstacle croissant à l'accessibilité

Le secteur fait face à une hausse massive des coûts du transport, aussi bien routier que ferroviaire. En effet, les frais de transport ont **doublé en deux ans**, rendant les séjours plus coûteux pour les familles et les organisateurs. Les difficultés sont multiples :

- **Rareté des minibus** en location ou à l'achat ;
- **Offre insuffisante pour répondre aux besoins** (public non priorisé, au profit des DSP pour le transport en car et des clientèles « business » pour le transport ferré) ;
- **Complexité de réservation** des trains pour les groupes (cycles de réservation non adaptés, multiples plateformes, restrictions sur certaines lignes) ;
- **Désengagement de la SNCF** dans l'accompagnement des groupes.

À titre d'exemple, la FOL74 a perdu **100 000 € en 2023** sur les seuls coûts de transport (sur 1M€ de chiffre d'affaires). Des bénévoles doivent parfois utiliser leur propre véhicule pour acheminer les enfants vers les gares, dans d'autres cas il a été demandé aux parents d'amener leurs enfants sur le lieu des séjours.

La FOL assure vouloir poursuivre les départs en train qu'elle estime plus sécurisés et écologiques. Néanmoins, l'ouverture du marché et à la concurrence des lignes a eu de fortes implications du côté de la SNCF, notamment pour les groupes. D'après eux, certaines lignes sont interdites pendant l'été à des collectifs d'enfants. La réservation est d'autant plus compliquée que le guichet de groupe qui facilitait auparavant les réservations a été supprimé.

Toujours d'après la FOL, « avec plus de 6 000 enfants à transporter d'un point A à un point B chaque été, des réservations à faire sur des sites différents d'une ligne à l'autre (TGV ou TER) et d'une région à l'autre pour les TER, sans aucun accompagnement de la SNCF pour les correspondances ou l'achat des billets, la situation devient intenable pour les équipes ».



Témoignage d'une responsable de service vacances d'une association membre de la JPA (rapporté en audition par Christiant Tête) :

Depuis plusieurs années, nous rencontrons de plus en plus de difficultés à travailler avec la SNCF pour obtenir des billets de train pour nos groupes d'enfants. Cette difficulté est renforcée cette année par le fait qu'il n'est pas possible de réserver l'intégralité du trajet puisque la SNCF n'assure plus la possibilité de prendre les billets TER, même pour les trajets de liaisons.

Exemple : pour faire un trajet St-Etienne-Agde, il faut prendre un TER St-Etienne Lyon, puis un TGV Lyon-Montpellier, puis enfin un TER Montpellier-Agde. Il nous a fallu acheter de façon indépendante l'ensemble des trajets.

Cette politique de la SNCF est incompréhensible, notamment du fait de la politique tourisme et séjours engagé par l'Etat et la Région, mais encore plus dans une perspective écologique.

Les tarifs des trains comme ceux des cars se sont littéralement envolés. Les difficultés d'accès aux réservations et la volonté de réunir les enfants du territoire français nous oblige régulièrement à passer par des billets individuels.

Ne pourrions-nous pas avoir un guichet en ligne réservé aux transports d'enfants. N'y a-t-il pas possibilité d'avoir des rames de trains réservées pour les trajets enfants ?

N.B : En septembre 2025, une plateforme de réservation pour les groupes a été remise en ligne, mais uniquement pour les grandes lignes. Il est bien sûr encore trop tôt pour dire si elle rend les services attendus.

Les classes de découverte sont également directement touchées par la crise économique actuelle et le manque de financement publics, comme l'explique Emilie Bonnivard : « Le coût des classes de découverte a explosé ces dernières années en raison du coût du transport (+ 50 % en 3 ans selon l'association savoyarde des classes de découverte), mais aussi du coût des séjours, les centres d'accueil faisant face eux-mêmes, après l'épidémie de covid-19, à une explosion de leurs coûts (+10 % en moyenne). Il est à noter que plus le séjour est long et éloigné, plus le coût est prohibitif ».

Une concurrence qui menace les valeurs de l'éducation populaire

Les opérateurs privés lucratifs, portés par des logiques de rentabilité, concurrencent directement les associations. Ces dernières sont fondées sur des valeurs éducatives, sociales et citoyennes, mais sont parfois contraintes de réduire leurs ambitions pour rester compétitives.

Ainsi, les associations auditionnées tirent la sonnette d'alarme : le désengagement de l'État et la baisse des subventions mettent en péril une mission d'intérêt général. À court terme, cela peut sembler un problème uniquement économique, mais elles pensent qu'à long terme, cela risque d'affaiblir le tissu social et éducatif local.

Crise du recrutement, formation et professionnalisation : un secteur en tension

Dans le secteur des ACM, il convient de distinguer les **équipes occasionnelles** - qui ont fait le choix de consacrer une partie de leur temps libre pour encadrer ou animer des séjours de vacances pour une durée déterminée - et les **équipes professionnelles** qui travaillent toute l'année dans les structures. Pour Hexopée, il est essentiel de conserver « ces deux jambes », à savoir des professionnels qui encadrent des personnes qui ont des parcours plus occasionnels.

► Les formations à l'animation volontaire BAFA et BAFD

Le **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le **BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) constituent les premières étapes vers l'engagement dans l'animation (que certains nomment « volontariat de l'animation »). Ces formations non professionnelles permettent d'encadrer des mineurs dans les accueils collectifs de manière occasionnelle et pour une durée déterminée (pas plus de 80 jours par an).

- Le **BAFA** est accessible dès **16 ans** depuis 2022. Il se compose de trois phases : une session théorique (8 jours auprès de formateurs), un stage pratique (14 jours minimum au sein d'un ACM) et une session d'approfondissement ou de qualification (6 à 8 jours).
- Le **BAFD**, accessible dès **18 ans**, nécessite une expérience préalable et comprend deux stages pratiques (deux fois 14 jours), deux sessions théoriques (16 jours au total) et la rédaction d'un bilan de formation.

Ces formations sont souvent le premier pas vers la professionnalisation mais souffrent d'un **manque de reconnaissance** et d'un **taux d'abandon élevé** : près de **40 % des jeunes ne terminent pas leur parcours BAFA**.

Le coût, la durée, la difficulté à trouver un stage pratique et parfois une inscription non choisie par les jeunes eux-mêmes sont autant de facteurs qui expliquent ces abandons. Des initiatives locales, comme celles de la JPA, proposent des **engagements réciproques** pour soutenir les jeunes financièrement et les inciter à encadrer un séjour.



Des enseignants engagés comme directeurs occasionnels

Historiquement, de nombreux enseignants ont fait le choix, pendant les vacances scolaires, de s'engager comme directeurs ou animateurs en ACM avec hébergement.

Ainsi, accompagner des enfants pendant 3 semaines - 1 mois dans ce cadre-là était pour eux une façon de se ressourcer et de redonner du sens à leur métier, tout en permettant une transmission hors du cadre de l'éducation formelle. Néanmoins, cette tendance tend à se raréfier de nos jours parmi les nouvelles générations.

► Les formations professionnelles diplômantes

Au-delà de l'animation volontaire, le secteur repose sur des **professionnels diplômés**. Il existe plusieurs diplômes d'État délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports ou le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement, et aux sports. Ces diplômes⁶⁰ sont préparés en alternance soit par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue, sans exigence scolaire mais avec des tests de sélection.

- Le **CPJEPS** (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme d'État de niveau 3 qui atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité, à finalité éducative ou sociale.
- Le **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme d'État de niveau 4 qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.
- Le **DEJEPS** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme d'État de niveau 5 qui atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.
- Le **DESJEPS** (Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme d'État de niveau 6 qui atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

⁶⁰ Pour en savoir plus : [Diplômes | sports.gouv.fr](https://diplomes.sports.gouv.fr)

Ces diplômes permettent d'exercer à temps plein dans des structures permanentes. Pourtant, certaines collectivités ou associations recrutent encore des animateurs ou directeurs professionnels avec un simple BAFA ou BAFD, ce qui est inadapté au regard des responsabilités exercées, le temps de formation et le niveau n'étant pas du tout équivalents.

► Les types de contrats

C'est l'ouverture de la structure à l'année ou non qui va déterminer le **type de contrat** proposé, entre CDI, temps partiel ou CDI intermittent⁶¹ (CD2I ou CDII).

- ↳ Pour une structure ouverte à l'année, le cas de figure le plus commun chez les employeurs du secteur est le contrat en CDI.
- ↳ Pour une structure ouverte uniquement pendant les vacances scolaires, les cas de figure sont variés :
 - CDII ;
 - Aménagement d'un temps partiel sur l'année ;
 - Contrat Engagement Educatif (CEE) si le salarié est éligible ;
 - Recrutement de CDD pour renforcer ponctuellement en période « d'accroissement d'activité ».

Le **Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)**⁶², utilisé pour les animateurs occasionnels, est un contrat dérogatoire au droit du travail qui permet de travailler beaucoup plus que 35 heures, avec seulement un minimum d'une journée de congé par semaine. La seule obligation est de garantir 11h de repos entre deux périodes de prise de fonction. D'après Hexopée, on compte 40 000 CEE par an dans la branche Éclat⁶³.

Si ce contrat permet une certaine souplesse, il soulève également des incohérences réglementaires :

- Les mineurs en CEE sont limités à **7h de travail par jour**, ce qui complique l'organisation des séjours.
- Les obligations légales (visites médicales, taux d'encadrement, repos obligatoire) sont parfois **inadaptées au contexte des colonies de vacances**.



La visite médicale, exemple concret de difficulté liée au CEE

Comme indiqué dans le Droit du travail, une visite médicale est obligatoire avant toute embauche, aucune dérogation n'est prévue dans le cas des CEE. Les délais pour obtenir un rendez-vous vont de 15 jours à 2 mois, et le coût est de 100€.

Or, dans le cas de la FOL74, la durée moyenne d'un CEE se situe entre 7 et 14 jours (avec un maximum de 21 jours), et ce sont 1 200 animateurs occasionnels qui sont embauchés chaque été, soit un coût de 120 000€ uniquement pour l'été.

Selon la FOL74, ce contrat reste dans une logique d'engagement qui doit se faire sur une période donnée, et non de travail plus pérenne. La FOL propose la création d'un **statut de volontariat d'animation** - à l'image du service civique ou du statut de pompier volontaire - permettant un engagement encadré et indemnisé, mais en dehors du droit du travail classique.

► Des responsabilités importantes et des conditions contraignantes

Qu'ils soient professionnels ou volontaires, les animateurs et directeurs assument des **responsabilités éducatives, sanitaires et sécuritaires majeures**. L'encadrement des mineurs implique une présence quasi permanente, souvent 24h/24, avec des charges émotionnelles et organisationnelles lourdes. Malgré tout, selon l'UNAT l'animation n'est toujours pas perçue comme un réel métier.

La **charge mentale** liée à l'encadrement, les **violences parfois rencontrées** et le **manque de formation à la gestion des émotions** rendent le métier difficile, notamment pour les jeunes animateurs. D'après Hexopée, les signaux d'alerte sur le recrutement des animateurs apparaissent dès 2018, avec une accélération du processus l'année suivante (déjà avant le confinement) qui va encore s'aggraver avec la crise sanitaire.

Depuis, on constate une carence de directeurs de centres de séjour comme des animateurs qui s'accentue d'année en année, notamment à cause d'horaires et de responsabilités très lourdes. Les mesures nationales prises pour renforcer l'attrait de ces métiers, comme l'abaissement de l'âge pour passer le BAFA à 16 ans au lieu de 17 ans, semblent insuffisantes.

⁶¹ Le contrat de travail intermittent (CDII ou CD2I) permet au salarié d'alterner des périodes travaillées et des périodes non travaillées.

⁶² Pour en savoir plus : [Animation : qu'est-ce que le contrat d'engagement éducatif ? | Service Public](#)

⁶³ La branche professionnelle des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires.

La DRAJES confirme les tensions sur ces fonctions : sans pouvoir apporter de quantifications précises, elle constate que certains organisateurs ont dû renoncer à des séjours par manque d'animateurs. Ainsi, on estime une nécessité de motiver et de former 100 000 jeunes au BAFA dans les 2 ans pour répondre aux besoins.

À noter que les animateurs périscolaires n'exercent pas le même métier, ni les mêmes compétences, que pour l'animation extrascolaire. Selon le secrétaire CFDT représentant les salariés de la branche Éclat à l'UFCV, les recrutements sont à repenser selon les fonctions plutôt que les diplômes.

► Une précarité persistante : faible rémunération et contrats courts

Le secteur de l'animation est marqué par une précarité structurelle : **rémunérations faibles, contrats courts** (la durée moyenne d'un CEE est de **7 à 14 jours**, rarement plus de 21 jours), difficultés d'accès à l'assurance chômage et à des parcours professionnels stables... La durée de vie moyenne d'un animateur BAFA est de **18 mois**. Les jeunes sont attirés par d'autres « jobs d'été » mieux rémunérés. Le métier - longtemps porté par la passion - est aujourd'hui rattrapé par les réalités économiques et personnelles.



Revalorisation salariale des CEE

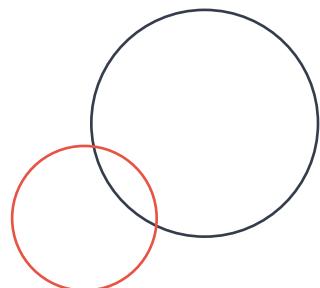
À compter du 1er mai 2025, le plancher de rémunération des contrats d'engagement éducatif (CEE) est revalorisé. Pour ce type de contrat, la rémunération ne peut pas être inférieure à un montant calculé à partir du Smic journalier.

Ainsi, la rémunération journalière pour un CEE passe à 4,30 fois la valeur du Smic horaire (contre 2,20 fois sa valeur précédemment) : de 26,14 € par jour, on passe à 51,08 € par jour (montant brut).

La **saisonnalité** des structures rend difficile la fidélisation des équipes. Les employeurs doivent jongler entre **CDI, CDII, CDD et CEE**, selon les périodes d'ouverture et les profils.

Afin de pallier ces difficultés, l'UFCV essaye de proposer un contrat à une même personne pour plusieurs saisons consécutives, afin de lui offrir plus de visibilité et une situation moins précaire. Malgré leur volonté de s'engager, les faibles rémunérations sont un réel frein à la fidélisation des personnels. De fait, il est de plus en plus difficile d'avoir des équipes pérennes, déjà formées et expérimentées qui reviennent d'année en année.

Ainsi, le manque de visibilité, de valorisation salariale et de reconnaissance institutionnelle du rôle éducatif et social des animateurs contribue à la crise du recrutement et freine l'attractivité de ces parcours.





Les préconisations du CESER

Présentation des préconisations

- ▶ **Transport** : renforcer l'accessibilité des transports pour les accueils collectifs de mineurs avec hébergement
- ▶ **Accompagnement** : accompagner les familles et les organisateurs pour favoriser le départ en accueil collectif avec hébergement
- ▶ **Patrimoine immobilier** : valoriser et pérenniser le patrimoine immobilier des centres de vacances en Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ **Formation** : renforcer l'attractivité des métiers de l'animation et soutenir la formation



Les préconisations du CESER

Par l'accueil de nombreux jeunes en ACM et en classes de découverte sur son territoire et dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, la Région Auvergne-Rhône-Alpes occupe une place stratégique dans l'héritage de cet évènement sportif. Elle porte donc une responsabilité majeure dans la gestion et l'usage des infrastructures dédiées à l'hébergement collectif des mineurs.

Le CESER porte les 4 préconisations suivantes :

Transport

Préconisation 1

Renforcer l'accessibilité des transports pour les accueils collectifs de mineurs avec hébergement

Dans une logique de soutien aux séjours éducatifs et de découverte organisés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, le CESER recommande au Conseil régional de renforcer les dispositifs facilitant l'accès aux transports, en particulier ferroviaires, selon les axes suivants :

➤ **Élargissement du dispositif d'aide au départ en classe de découverte**

Le CESER propose de maintenir l'aide régionale actuelle de 3 000 € fléchée vers les séjours en montagne, tout en l'étendant à l'ensemble des classes de découverte organisées sur le territoire régional, y compris hors zones montagneuses.

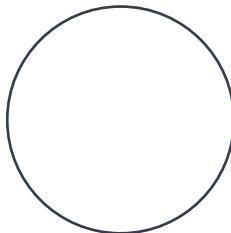
Cette extension pourrait s'accompagner d'une modulation des taux de prise en charge :

- 100 % pour les séjours réalisés **dans la région**,
- 50 % pour les séjours organisés **hors région**.

➤ **Intégration de dispositions spécifiques dans la future convention TER**

Le CESER recommande que la prochaine convention entre la Région et les opérateurs ferroviaires intègre des mesures facilitant l'organisation des déplacements collectifs de mineurs :

- Mise en place de billets collectifs à tarif préférentiel, **non nominatifs, remboursables**, valables sur les **lignes TER et Intercités** ;
- **Gratuité pour les accompagnateurs et tarif réduit pour les mineurs** ;
- Mise en œuvre d'un accueil dédié et simplifié pour les organisateurs lors de l'achat des billets, en lien avec les opérateurs.



Accompagnement

Préconisation 2

Accompagner les familles et les organisateurs pour favoriser le départ en accueil collectif avec hébergement

Afin de lever les freins au départ en séjour collectif pour les enfants et de faciliter l'organisation des classes de découverte et colonies de vacances, le CESER recommande au Conseil régional de mettre en œuvre un accompagnement renforcé à destination des familles, des structures organisatrices et des enseignants.

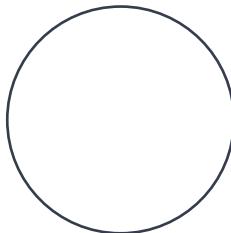
➤ **Création d'un dispositif d'aide inconditionnelle au premier départ**

Le CESER propose la mise en place d'un « **Pass départ** » régional, attribué à chaque enfant dès l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 11 ans révolus – sans condition de ressources – afin de soutenir le **premier départ en séjour collectif**.

➤ **Renforcement de l'information et de la visibilité des offres régionales**

Pour faciliter l'accès à l'information tant pour les familles que pour les organisateurs, le CESER recommande :

- La valorisation et l'enrichissement du **site de la Région** et du **site Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme**, notamment dans la rubrique « **Destination juniors** »
- La création d'une cartographie régionale des établissements habilités à accueillir des classes de découverte et des colonies de vacances. La seule condition pour y figurer serait la détention d'un numéro d'habilitation délivré par la **DRAJES**
- Le référencement des **lieux ressources d'information à destination des familles existants** (sur les ressources régionales en ACM et en formation, les aides existantes, les accompagnements proposés...).



Patrimoine immobilier

Préconisation 3

Valoriser et pérenniser le patrimoine immobilier des centres de vacances en Auvergne-Rhône-Alpes

Dans une perspective d'équité territoriale et de soutien à l'attractivité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, le CESER recommande au Conseil Régional de renforcer son action en faveur de la rénovation et de la valorisation du patrimoine immobilier des centres de vacances.

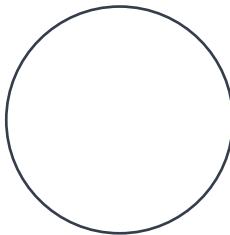
➤ Élargissement du dispositif régional de rénovation

Le CESER propose d'étendre le dispositif actuel, centré sur les centres accueillant des classes de neige ou de découverte de la montagne, à l'**ensemble des centres de vacances situés sur le territoire régional**, quelle que soit leur localisation. Cette extension vise à garantir l'équité territoriale et à soutenir une offre diversifiée et accessible sur tout le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

➤ Mise en place d'une ingénierie régionale dédiée

Le CESER recommande la création d'un **dispositif d'ingénierie régionale** permettant de :

- Accompagner les structures dans leurs projets de rénovation,
- Rendre plus lisibles et accessibles les informations relatives aux autres financeurs publics ou privés,
- Garantir une répartition équitable des soutiens sur l'ensemble du territoire,
- Généraliser et réduire le délai de versement de l'avance remboursable sur les subventions européennes, afin de limiter le recours à l'emprunt et de faciliter la mobilisation des fonds.



Formation et attractivité

Préconisation 4

Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation et soutenir la formation

Face au déficit de professionnels formés dans le secteur de l'animation, avec seulement 5 000 personnes formées au BAFA en Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER recommande de mettre en œuvre une stratégie globale visant à **valoriser les parcours d'engagement volontaire et de professionnalisation**, en particulier auprès des jeunes.

Pour les parcours d'engagement volontaire

- Développer un parcours d'information et d'incitation dans les lycées et les universités

Le CESER propose d'intégrer des actions spécifiques dans les établissements :

- Organisation de sessions de présentation du BAFA et des métiers de l'animation dans les lycées et les universités
- Valorisation de la documentation sur les métiers de l'animation diffusée dans les **Bus de l'Orientation** et sur la plateforme O'reka

- Élargir le « Pass Région Jeune » au BAFA

Le CESER recommande pour développer l'animation volontaire avec le BAFA :

- Une aide directe au financement du BAFA
- Une reconnaissance de cette animation dans les « missions d'engagement volontaire » ouvrant droit à l'aide au permis de conduire.

Pour les parcours de professionnalisation diplômants et qualifiants

- Engager un travail de valorisation des métiers de l'animation

Le CESER préconise, pour mieux intégrer la découverte des métiers de l'animation et leur impact social, **une campagne de communication ciblée** incluant des témoignages et retours d'expérience.

Cette communication s'adresse principalement aux jeunes des établissements scolaires et universitaires.

- Améliorer les conditions d'accès à la formation

- Accompagner les structures pour soutenir les projets professionnels, la montée en compétences et l'évolution de carrière,
- Informer sur la formation continue et les financements existants (par exemple via les OPCO⁶⁴)

- Renforcer un environnement motivant et durable d'appartenance à la profession

- Soutenir les fédérations et regroupement de structures organisatrices ACM, avec comme objectif d'animer les réseaux de professionnels, le partage de bonnes pratiques
- Accompagner les organisateurs pour rendre les conditions de travail et de rémunération attractives sans oublier l'équilibre vie pro/vie perso, l'engagement, la reconnaissance des postes et les perspectives de carrières.

⁶⁴ OPCO : Organisme Paritaire Collecteur Agréé



Conclusion

Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement, qu'il s'agisse de colonies de vacances ou de classes de découverte, constituent un levier essentiel pour l'émancipation des jeunes, la cohésion sociale et le développement des territoires. Ils incarnent une vision de l'éducation fondée sur la mixité, l'autonomie, la citoyenneté et la découverte du monde. Pourtant, malgré leurs nombreux atouts, ces dispositifs peinent à toucher l'ensemble des publics, en particulier les enfants issus de milieux modestes ou éloignés des pratiques vacancières.

Le rapport met en lumière les freins multiples qui entravent l'accès aux séjours : obstacles financiers, méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, précarité du secteur de l'animation, vieillissement du patrimoine immobilier ou encore inégalités territoriales. Il souligne également les défis contemporains auxquels le secteur doit faire face : adaptation au dérèglement climatique, évolution des attentes des familles, transition écologique et crise du recrutement.

Face à ces constats, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes formule des préconisations concrètes et ambitieuses : renforcer l'accessibilité des transports, accompagner les familles et les organisateurs, valoriser le patrimoine des centres de vacances ou encore soutenir la formation et l'attractivité des métiers de l'animation. Ces propositions visent à garantir un égal accès aux séjours collectifs pour tous les enfants et à pérenniser un modèle éducatif fondé sur l'intérêt général.

Il est urgent de réaffirmer le droit aux vacances et aux loisirs comme un droit fondamental, au même titre que l'éducation ou la santé. En soutenant les accueils collectifs de mineurs avec hébergement sur l'ensemble du territoire, la Région peut jouer un rôle moteur dans la construction d'une société plus solidaire, plus inclusive et plus résiliente. Offrir à chaque enfant la possibilité de partir au moins une fois en séjour collectif, c'est lui offrir bien plus qu'un moment de détente : c'est lui permettre de grandir, de s'ouvrir aux autres et de se projeter dans l'avenir.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

- [Code de l'action sociale et des familles Article R227-1](#) ; Légifrance - Article R227-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance
- [Bulletin officiel n°26 du 29 juin 2023](#) - education.gouv.fr - Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- [Insee Focus n°294](#) paru le 23/03/2023 - En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières - Insee Focus - 294
- [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#), 10 décembre 1948 - La Déclaration universelle des droits de l'homme
- [UNICEF - Convention internationale des droits de l'enfant - article n°31](#) - Convention_Unicef.qxd
- [Article 140 de la loi relative à la lutte contre les exclusions](#) - Légifrance Article 140 - Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions - Légifrance
- [Proposition de loi n°1794](#), enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 octobre 2023
- [INJEP - Fiche repère n°2025/03](#) publiée le 27/02/2025 par Renaud Foirien, chargé d'études statistiques - <https://injep.fr/publication/les-organisateurs-daccueils-collectifs-de-mineurs-avec-hebergement-acmh-en-2023-2024/>
- [Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs](#) - jeunes.gouv.fr Organisateurs, ce qu'il faut savoir sur les accueils collectifs de mineurs | jeunes.gouv.fr
- [Aide au financement des vacances](#), publié le 25/04/2024 sur monparcourshandicap.gouv.fr - <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/aides-au-financement-des-vacances>
- [Financer les frais de transport pour un projet scolaire à la montagne](#) - La Région Auvergne-Rhône-Alpes <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-les-frais-de-transport-pour-un-projet-scolaire-la-montagne>
- [Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023](#) - Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture | Défenseur des Droits
- [Fiches repères INJEP \[2024/08\]](#) publiée en décembre 2024 par Renaud Foirien, chargé d'études statistiques
- [« Fréquentation des colonies de vacances : Les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage » - Analyses et Synthèses n°44](#) - Janvier 2021 - INJEP
- [Baromètre Hexopée 2024](#) - « Les associations employeuses alertent sur une situation critique ».
- [Bulletin n°56 de l'OVLEJ](#) (juin 2021) : « Les séjours collectifs : comment « éveiller » l'intérêt des familles et lever les freins aux départs ? »
- [Charte des organisateurs d'ACM contre les violences sexuelles et](#)

sexistes - Comité de filière Animation, le 11 mai 2023 - <https://www.unosel.org/wp-content/uploads/2023/08/CFA-chartes-VSS-2023.pdf>

- **Guide pratique de gestion de crise, « prendre en charge les violences sexistes et sexuelles dans les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM) »** Juillet 2022, Hexopée, UNAT et JPA - [Guide-pratique-Prise-en-charge-VHSS.pdf](#)
- **INJEP - « La difficile prise en compte du point de vue des enfants ou les limites de l'organisation des accueils collectifs de mineurs », Rapport n°2025/05** publié le 30/01/2025 par Baptiste BESSE-PATIN, docteur en sciences de l'éducation, chargé d'études et Nathalie ROUCOUS, maîtresse de conférences en science de l'éducation EXPERICE, Université Sorbonne Paris Nord - <https://injep.fr/publication/la-difficile-prise-en-compte-du-point-de-vue-des-enfants-ou-les-limites-de-lorganisation-des-accueils-collectifs-de-mineurs/>
- **Proposition de loi visant à relancer l'organisation des classes de découverte, n° 1794**, déposée le mardi 24 octobre 2023 - https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1794_proposition-loi#
- **Guide des diplômes du sport et de l'animation, Ministère en charge des sports et de l'animation - Diplômes | sports.gouv.fr**
- **Animation : qu'est-ce que le contrat d'engagement éducatif ?** - Vérifié le 01 mai 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) [Animation : qu'est-ce que le contrat d'engagement éducatif ? | Service Public](#)

BIBLIOGRAPHIE

Glossaire

GLOSSAIRE

ACM avec hébergement : Accueil Collectif de Mineurs avec Hébergement

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANCV : Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

ASE : l'Aide Sociale à l'Enfance

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CEE : Contrat d'Engagement Educatif

CLV : Centres de Vacances et de Loisirs

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

CSE : Comité Social et Économique

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDJSCS : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

DSP : Délégation de Service Public

ECLAT : branche professionnelle des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires

ERP : Établissements Recevant du Public

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FOL : Fédération des Œuvres Laïques

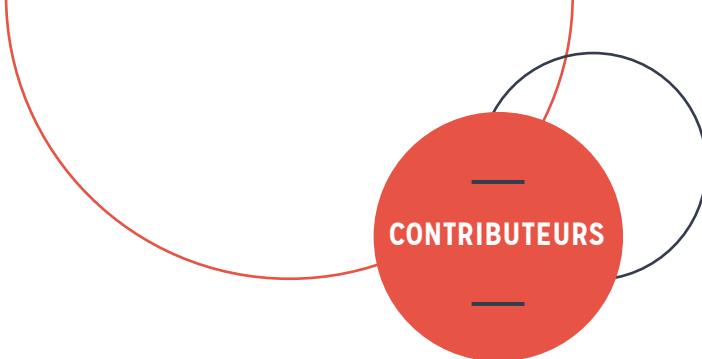
INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

IPE : Indemnités Péri-Educatives



GLOSSAIRE

- JPA** : Jeunesse au Plein Air
- MENJ** : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- OPCO** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- OVLEJ** : Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes
- PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- PNR** : Parcs Naturels Régionaux
- QPV** : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- SCI** : Société Civile Immobilière
- SCOP** : Société coopérative et participative
- SDJES** : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (anciennement « Jeunesse et sport »)
- SNMSF** : Syndicat National des Moniteurs du Ski Français
- SNU** : Service National Universel
- UFCV** : Union Française des Colonies de Vacances
- UNAT** : Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air
- VSS** : Violences Sexistes et Sexuelles



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Pascale GILLES

Présidente de la commission « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel »

► Marie-Christine PLASSE

2^{ème} vice-présidente déléguée – Référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée – Présidente de la Conférence des Présidents

Collège

1*

Collège

2*

Collèges

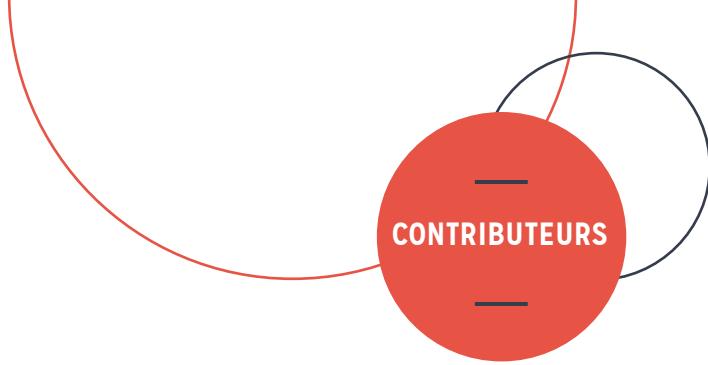
3* et 4*

- BEZ Nicole (CNPL)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- CADARIO Jacques (CPME)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- EHRSAM Olivier (CCI)
- IMBERTON Emmanuel (CPME)
- MARGUIN Christophe (CCI)

- ALSAFRANA Colette (CFDT)
- CANET Fabrice (CGT)
- CHENNAZ Cédric (CFDT)
- DA COSTA Rosa (CGT)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- LORENTE Jérémie (FO)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)

- BERTHON Soraya (ETUDIANTS)
- BERTRAND Jean-Jacques (APAJH)
- CALMETTE Alain (URFOL)
- CRAMARD Odile (LIVRES)
- HOSTETTLER Thomas (ETUDIANTS)
- JACOMY Bruno (PATRIMOINE)
- LE ROUX Céline (SYNDEAC)
- MONNET Alexis (CRAJEP)

Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées



Collège 1*

- ROBERT Anne-Marie (U2P-UNAPL)
- THION Elisabeth (CCI)

Collège 2*

- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- RICARD Claude (FO)
- ROUSTAND Philippe (CFE-CGC)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SAUZEAT Sandrine (CGT)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)
- TEMUR Hélène (FO)

Collèges 3* et 4*

- NANTAS Dominique (URAF)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- ROCHER François (CINEMA)

Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées

Remerciements

BADEIGTS Stéphane, Délégué Général FOL 74

BALADI Robin, Coordinateur du réseau IDDJ

BASSET Fabien, Chef du Service départemental JES de la Haute-Savoie
- Conseiller du DASEN SDJES de la Haute-Savoie

BOISSAC François, Directeur de la Direction du Tourisme du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BONNIVARD Emilie, Députée et Conseillère du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et

BOTHOREL Eric, Vice-président délégué FOL 74

COLLON Mathias, Délégué régional UFCV

DELANOË Cécile, Cheffe du pôle Politiques éducatives et de jeunesse DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

DESARMENIEN Clothilde, Directrice de Savoie Mont Blanc Juniors

DEVOGE Anne-Claire, Directrice de l'attractivité des métiers et de l'évolution professionnelle à HEXOPEE

DUCLOUTRIER Thomas, Responsable du Pôle Etudes et Qualification de l'Offre Coopération et Projets Européens d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

FAYOLLE Sylvie, Vice-présidente déléguée au tourisme du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

FEUTRIER Bruno, Délégué régional de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

GABRIEL Francis, Secrétaire fédéral CFDT Fédération Communication Conseil Culture (F3C) et négociateur de la branche ECLAT

GIRAUT Delphine, Chargée de mission de la Direction du Tourisme du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

GOYO-VALADIER Laetitia, Professeure des Ecoles de l'Ecole élémentaire des alouettes

GUILLOU Marie, Coordinatrice du réseau Passerelle Patrimoine ADT-Pôle Bésignoles

HAUMONT Victor, Directeur - Co président d'Isère Drôme Destination Juniors Centre de vacances Musiflore

HEBERT Jean-Marie, Directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

LABAT Jacques, Président de l'Association Auvergne Juniors

LE MOING Pascal, Chargé de mission académique Etablissements et vie scolaire de l'académie de Clermont-Ferrand

LEVI Emilie, Administratrice de Jeunesse au plein air Loire

MARMONIER Catherine, Professeure des Ecoles

MIGLIOLI Robin, Coordinateur UNAT Auvergne-Rhône-Alpes

PERRIN-SAADA Aurore, Responsable du plaidoyer Jeunesse au plein air

REVERDY Catherine, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, en charge des politiques éducatives territoriales - (DRAJES)

SANTAMARIA Magalie, Responsable de service de la Direction DTAM Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

TETE Christian, Président Jeunesse au Plein Air Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Anne-Marie ROBERT, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le CESER s'est saisi de la question des **accueils collectifs de mineurs avec hébergement** et s'est plus spécifiquement concentré sur les enjeux territoriaux de développement économique, social, sociétal et environnemental qui en découlent. Les ACM jouent en effet un rôle important pour l'économie régionale, l'équilibre territorial et la cohésion sociale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les ACM constituent un **secteur structurant pour l'économie régionale**. Leurs activités irriguent en effet un ensemble de filières : hébergement, restauration et approvisionnement alimentaire, transport, activités sportives, culturelles et de pleine nature, artisanat et maintenance des bâtiments. Dans de nombreux territoires ruraux et montagnards, les ACM représentent même un acteur économique essentiel, parfois le premier employeur local, permettant le maintien d'emplois non délocalisables et soutenant des entreprises de proximité, dynamisant ainsi les commerces, les services et l'artisanat.

Les ACM participent également pleinement à la **dynamique touristique et à l'attractivité durable de notre région**. Ils contribuent à valoriser les patrimoines naturels, culturels et sportifs et ils favorisent la fréquentation « quatre saisons », enjeu majeur pour la résilience économique de nos massifs.

Par ailleurs, les séjours créent un attachement durable aux territoires : les jeunes qui découvrent la montagne ou la campagne de notre région y reviennent souvent à l'âge adulte, générant ainsi un impact économique indirect, mais réel.

Les ACM n'en demeurent pas moins un **secteur fragilisé nécessitant un soutien public coordonné**. La baisse de fréquentation, combinée à l'inflation, au poids des normes et au désengagement de financeurs publics, met en péril l'équilibre économique de nombreuses structures. Certaines associations font face à une trésorerie insuffisante, des fermetures de centres deviennent irréversibles et la filière d'animation connaît une crise de recrutement profonde. Il s'agit ici d'une crise systémique : si les centres ferment, alors les séjours disparaissent, l'outil éducatif dépérît et les retombées économiques locales cessent.

Dans ce contexte, le **patrimoine immobilier doit être préservé**. La région dispose d'un parc important de centres de vacances, dont certains sont anciens et nécessitent des rénovations lourdes pour répondre aux normes d'accessibilité, de sécurité et de performance énergétique. Cet enjeu appelle une mobilisation plus visible et plus coordonnée des dispositifs publics européens, régionaux et départementaux. La rénovation de ces équipements doit être appréhendée comme un investissement stratégique permettant de maintenir une offre d'accueil diversifiée, attractive et conforme aux attentes actuelles des familles et des établissements scolaires.

La sécurisation du modèle économique des ACM s'avère nécessaire et passe, notamment, par les actions suivantes :

- renforcer la lisibilité des aides au départ et des aides à la pierre,
- simplifier les procédures administratives,

- soutenir l'innovation et la diversification de l'offre,
- renforcer les partenariats avec les acteurs économiques locaux,
- valoriser les métiers de l'animation, indispensables au fonctionnement même du secteur.

La pérennité des ACM repose sur un partenariat solide entre l'État, la Région, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et le monde associatif. Cette filière constitue en effet un véritable levier de développement territorial et d'investissement dans l'avenir de notre région. Il s'agit non seulement de préserver un secteur, mais aussi de consolider tout un écosystème territorial, vecteur de cohésion sociale, d'emplois, de transition écologique et d'attractivité. Les ACM sont des lieux de formation humaine, mais aussi des moteurs de vie locale, indispensables à l'équilibre des bassins ruraux et montagnards, et un bien commun à forte valeur économique et sociale, au service de l'égalité des chances et de la vitalité de nos territoires.

Nous remercions la Présidente de la commission 7, madame Pascale GILLES; le rapporteur, monsieur Dominique NANTAS; la chargée d'études, madame Anne CHAUMILLON; et l'ensemble des conseillers de la commission 7 pour leur collaboration constructive.

Sauf expression individuelle contraire, le Collège 1 votera favorablement cette contribution.

► **INTERVENTION DE Colette ALSAFRANA, Au nom de la CFDT**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les séjours collectifs de mineurs avec hébergement contribuent au développement de notre territoire tout en offrant à nos enfants des opportunités d'éducation, d'autonomie et de citoyenneté; ils sont des temps privilégiés pour l'émancipation, la socialisation et la découverte pour des enfants et des jeunes. Ce rapport répond aux besoins de notre région et tente de mobiliser les acteurs autour de solutions concrètes.

La qualité des séjours collectifs de mineurs dépend directement des conditions de travail, de la stabilité et de la compétence des équipes, des infrastructures adaptées, de la formation et d'une politique publique ambitieuse. Les transports, le patrimoine, l'accompagnement, la formation et la sécurisation des emplois saisonniers doivent être considérés comme des priorités pour garantir à tous les enfants un accès égalitaire, sécurisé et enrichissant à ces expériences éducatives.

Les transports constituent un enjeu majeur pour la sécurité et le confort des mineurs et des équipes. Ils doivent être sûrs, encadrés par des professionnels formés, adaptés aux publics et intégrés dans les plannings globaux de prévention des risques. La CFDT souligne l'importance d'anticiper les contraintes liées aux trajets longs, à la fatigue des équipes et à la logistique des transferts de groupes importants, tout en garantissant un accès aux centres, notamment dans les zones rurales ou éloignées.

Le patrimoine immobilier des centres, souvent ancien, nécessite des rénovations pour garantir sécurité, confort, accessibilité et transition énergétique, tout en maintenant des tarifs abordables pour toutes les familles. La mise en place d'un plan national de soutien au patrimoine jeunesse afin de maintenir un réseau de centres de qualité et accessibles, favorisant la mixité sociale et les conditions de travail des équipes serait le bienvenu. Il complèterait les préconisations de la contribution sur le sujet en direction de la région.

L'accompagnement des mineurs constitue le cœur du métier et impose des exigences fortes : ratio d'encadrement adapté, reconnaissance de la charge mentale et des responsabilités éducatives, et formations spécifiques à la prévention des violences, à l'inclusion et à la gestion des situations sensibles. La stabilité et la compétence des équipes sont indispensables pour la qualité éducative, ce qui suppose un recrutement réfléchi et des conditions de travail protégées.

L'attractivité des métiers et le recrutement constituent un enjeu majeur. De nombreuses structures dépendent encore des jobs de vacances, souvent précaires et de courte durée, ce qui fragilise la continuité éducative et la stabilité des équipes. Ces emplois doivent être sécurisés,

mieux rémunérés, encadrés par des contrats conformes au droit du travail et accompagnés de formations adaptées.

La formation des animateurs et directeurs doit être renforcée, tant sur le plan financier que qualitatif, avec des modules adaptés à la vie en hébergement, à la gestion des publics vulnérables et aux responsabilités éducatives. La formation continue doit être valorisée et intégrée dans des parcours professionnels attractifs, afin d'assurer un encadrement qualifié et stable.

Si nous sommes favorables à la formation des jeunes à l'animation volontaire, ceux-ci doivent être encadrés correctement, leur place dans l'animation des séjours clarifiée. Ils ne doivent pas se substituer aux professionnels diplômés et être mieux rémunérés.

En conclusion, la CFDT reconnaît la qualité du travail mené dans cette commission avec des temps qui ont associé auditions, travaux en atelier et implication des conseillers.

Nous validons les préconisations élaborées et nous souhaitons que les acteurs du secteur s'approprient pleinement ces préconisations et mettent en œuvre une politique volontariste et coordonnée. Sans ces mesures, les séjours collectifs de mineurs organisés par des structures associatives ne pourront remplir pleinement leur rôle éducatif et social, et leur pérennité sera menacée au profit du secteur lucratif avec des objectifs différents.

La CFDT tient à remercier la présidente de la commission 7 Pascale GILLES ainsi que son rapporteur Dominique NANTAS. Nos remerciements vont également à nos chargés d'études, Nicole DAGHER et ensuite Anne CHAUMILLON, pour la qualité du travail rendu. Elle votera favorablement cette contribution.

► **INTERVENTION DE Laëtitia PLANCHE, Au nom de la CGT et de FSU**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les groupes CGT-FSU et Solidaires se satisfont que la commission 7 « Jeunesse, Sport, Culture, Education Populaire, Intergénérationnel » se soit saisie de ce thème qui pourrait sembler mineur face aux problématiques financières, de logement, alimentaire, de santé, etc., que connaissent de trop nombreuses familles.

Or, l'éducation des enfants, l'épanouissement des générations à venir, celles-là même qui auront à leur tour leur rôle de citoyen actif à jouer, n'est en rien un sujet secondaire, il mérite d'être traité en même temps que l'ensemble des besoins primaires.

L'éducation des enfants relève d'abord de la famille, puis de l'école, enfin de la société toute entière. Ce troisième pilier tend à s'effacer dans les méandres des politiques publiques qui vont en se rabougrissant, plus axées sur l'économie budgétaire court-termiste que sur l'investissement à long terme et surtout sur ce que nous avons collégialement de plus précieux : nos enfants.

Notre sujet se situe bien dans l'apport que peut prodiguer le hors des murs auprès de nos enfants. Hors les murs du foyer familial, hors les murs de l'école. Les enfants acquièrent d'autres compétences loin de leur famille, de leur quartier et de leur école. Ils deviennent des acteurs de nouvelles expériences sociales, psycho-sociales, citoyennes. Cette approche inédite leur permet de gagner en autonomie, de s'ouvrir à des milieux inconnus, d'éprouver différemment les règles de la vie collective, le fameux vivre-ensemble.

Pourtant, c'est aussi cette dimension qui connaît les inégalités les plus flagrantes. Les colonies de vacances pour des raisons opposées concernent les deux extrémités du spectre social. Les classes de découverte demeurent très liées à un écosystème local.

Le rapport qui vous est présenté reprend l'ensemble des enjeux que ce sujet induit et formule des recommandations pertinentes, utiles et pragmatiques pour faire évoluer une situation qui s'enlise au fil des décennies, notamment parce qu'elle n'est perçue que par le prisme de la dynamique touristique et territoriale, et non éducative.

Nous reprenons donc volontiers également à notre compte les différents éléments contenus dans ce rapport. En tant qu'organisation syndicale de salariés, nous souhaitons toutefois souligner particulièrement trois points.

Premier point : de nombreuses colonies de vacances sont organisées par des structures relevant de l'éducation populaire. Les jeunes qui interviennent dans l'animation des colonies de vacances sont embauchés via un Contrat d'engagement éducatif (CEE). Ce dispositif a été créé en 2006. Ce n'est pas un contrat de travail car il s'agit d'un contrat d'engagement volontaire spécifique au secteur d'activité de l'accueil collectif de mineur-e-s et de l'animation. OVNI juridique, il relève non pas du Code du Travail et de la convention collective ECLAT mais du Code de l'Action sociale et familles.

Si l'éducation populaire a initialement largement reposé sur l'engagement volontaire, la professionnalisation du secteur et le rôle social et économique qu'a acquis ce dernier impose une réelle reconnaissance professionnelle à l'opposé de la logique qui anime cette pratique dérogatoire.

La plupart des personnels en CEE sont des jeunes salarié-e-s qui connaissent là une première expérience du monde du travail et dont certains cherchent avant tout un emploi afin de subvenir à leurs besoins économiques. On ne peut que se réjouir de l'avancée spectaculaire de leur rémunération, passant pour des journées d'environ 12 heures de présence active, de 2.2 fois le SMIC horaire par jour à une rémunération de 4.3 fois le Smic horaire par jour. Mais le ruissellement n'est pas allé jusqu'à pouvoir rémunérer chaque heure travaillée. S'ils et elles peuvent prendre goût aux métiers de l'éducation populaire, ce n'est certainement pas en leur proposant des contrats précaires que nous valoriserons ces métiers. Par ailleurs, entre manger, se loger ou s'engager, cela ne devrait pas être un choix. Une telle approche a par ailleurs pour effet d'entraîner un important turn-over, personne ne pouvant vivre décemment avec de tels niveaux de rémunération. De plus, les CEE ne garantissent pas aux salarié-e-s une véritable protection sociale, faute de cotisations sociales sur l'ensemble du temps travaillé : l'impact de ces contrats est catastrophique sur le droit à la retraite, à l'assurance chômage.

Deuxième point : les classes découvertes sont largement tributaires de moyens humains, financiers et de locaux corrects. En effet, une caisse des écoles bien dotée, car alimentée par des associations de parents d'élèves dynamiques et ayant les possibilités de s'impliquer, une mairie et une intercommunalité bienveillantes dans leurs soutiens au départ, sont des facteurs facilitant la réussite de classes transplantées. On l'aura compris, les difficultés sociales, économiques, d'insertion, de discrimination, ne mettent pas toutes les écoles et tous les quartiers sur le même pied d'égalité. De même, le temps et les possibilités dégagées par les enseignants ne permettent pas à tous les enfants de bénéficier de ces apprentissages hors les murs. N'hésitons pas à souligner que le temps investi par les enseignants lors de la lourde préparation de ces classes transplantées n'est en rien reconnu financièrement à la hauteur du temps passé et des responsabilités induites. Seule l'implication et l'intérêt de l'enfant sont les préoccupations de ces fonctionnaires, qui débutent leur carrière dotée d'un BAC + 5, à 1 700 euros net, soit 15 % de plus que le SMIC. Là, encore, le ruissellement n'est pas arrivé jusqu'à la grille des fonctionnaires qui éduquent nos enfants.

Troisième et dernier point : le monde du travail et ses organisations de salarié-e-s se sont depuis longtemps investis dans le champ des séjours pour les enfants, dans un esprit de vacances pour tous, d'accès à un panel d'activités inaccessibles pour bien des bourses à titre individuel, et de mixité sociale. Des œuvres sociales aux comités d'entreprise, maintenant les comités sociaux territoriaux, les moyens se sont progressivement désengagés des activités collectives pour répondre à des demandes de loisirs et culture plus individuelles, telles que la billetterie ou les chèques vacances. Ces orientations, croisement d'une baisse continue des moyens dévolus aux CST et d'une réponse à d'autres types de demandes, pourraient de nouveau être repensées collégialement entre représentants des employeurs et syndicats de salarié-e-s, à la lumière des éléments décrits pertinemment dans cet avis.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être développés, les groupes CGT - FSU et Solidaires voteront cet avis.

► **INTERVENTION DE Catherine HAMELIN, Au nom de l'UNSA**

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers,

Le droit aux vacances pour les enfants, tout comme l'accès à l'éducation et à la santé, demeure un droit inaliénable reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la convention internationale des droits de l'enfant. Pourtant ce droit est encore loin d'être garanti pour tous. Ce sont bien les accueils collectifs de mineurs qui peuvent permettre de rendre ce droit effectif en offrant aux enfants la possibilité de vivre des expériences structurantes, de créer des liens sociaux et de dépasser les inégalités de départ.

L'UNSA salue le choix de la commission de mettre en lumière ce sujet essentiel, qui croise des enjeux majeurs : éducation, inclusion sociale, égalité des chances et développement des territoires.

Les ACM ne sont pas des simples temps de loisirs, ils représentent un espace d'éducation, de mixité sociale, de découverte de l'altérité et d'apprentissage du vivre ensemble. Ces séjours jouent un rôle irremplaçable pour accompagner l'autonomie, la confiance en soi, l'engagement et la citoyenneté.

Le constat, posé par la contribution, de la baisse de fréquentation, notamment pour les enfants les plus fragiles socialement, est inacceptable.

Nous partageons pleinement l'ambition de ce rapport : tout enfant doit pouvoir au moins une fois partir en séjour collectif ou en classe de découverte et nous soutenons la préconisation d'un accompagnement renforcé et d'un « pass départ régional » pour lever les freins, à condition qu'il soit universel, sans critère de ressources au premier départ.

Le secteur est fragilisé, il est urgent d'agir.

En effet, le secteur rencontre de nombreux obstacles : des aides devenues illisibles, un parc immobilier vieillissant, des normes croissantes et une véritable crise de l'attractivité des métiers de l'animation.

Cette contribution pose un diagnostic approfondi des fragilités des accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement dans nos territoires et propose à la région de jouer un rôle majeur pour retrouver de l'ambition pour les séjours collectifs, lutter contre les inégalités, défendre l'éducation populaire, valoriser les métiers de l'animation, maintenir la vitalité des territoires. Des préconisations que nous espérons voir prises en compte.

Cependant, il restera à l'Etat d'œuvrer notamment sur les métiers de l'animation, d'accorder une place centrale pour la négociation collective dans la branche animation, sur la rémunération mais aussi la qualité de vie au travail et la sécurisation des parcours.

L'UNSA, qui défend une approche humaniste et inclusive de l'éducation populaire, votera favorablement cette contribution.

Pour conclure, je tiens à remercier la présidente Pascale GILLES ainsi que les chargés d'étude de cette commission qui ont œuvré à l'élaboration de ce travail.

Je vous remercie.

► **INTERVENTION d'Alain CALMETTE, Au nom des Collèges 3-4**

Monsieur le Président, Madame la Présidente de la commission 7, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Les accueils collectifs de mineurs peuvent apparaître comme un sujet mineur eu égard aux turbulences de notre monde. Le collège 3-4, au nom duquel j'interviens aujourd'hui, considère au contraire qu'il a toute sa place dans les réflexions du CESER tant il se trouve au carrefour de

préoccupations majeures de notre société : mixité sociale, apprentissage de la vie collective, respect de l'altérité, émancipation et autonomie des enfants et des jeunes, et même dépendance aux écrans.

Ce thème met également le doigt sur le droit aux vacances, consacré par la convention internationale des droits de l'enfant, droit fondamental au même titre que le droit au logement, à la santé ou à l'éducation.

Derrière cet enjeu premier, l'enjeu éducatif, ce sujet recouvre aussi des problématiques territoriales, par les retombées économiques significatives qu'il génère partout en Auvergne-Rhône-Alpes, première région d'accueil de séjours collectifs de mineurs, particulièrement en milieu rural, et aussi par ses conséquences en matière de préservation et valorisation du patrimoine bâti.

On voit donc bien les bénéfices multiples des accueils collectifs de mineurs, que ce soit dans le cadre des colonies de vacances ou celui des classes de découverte.

Pourtant, force est de constater l'érosion lente mais constante du nombre de départs, accentuée de façon brutale par la crise sanitaire de 2020, si bien que la fréquentation n'a encore pas aujourd'hui retrouvé son niveau de 2019.

Le rapport met en lumière de façon exhaustive et en détail les freins multiples qui entravent l'accès aux séjours : obstacles financiers, méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, précarité du secteur de l'animation, vieillissement du patrimoine immobilier ou encore inégalités territoriales. Il souligne également les défis contemporains auxquels le secteur doit faire face : adaptation au dérèglement climatique, évolution des attentes des familles, transition écologique et crise du recrutement, en particulier pour les animateurs.

Une autre difficulté majeure de ce secteur est la situation critique dans laquelle se débattent les associations organisatrices de centre de vacances, situation partagée par l'ensemble du mouvement associatif. Lors de notre séance plénière du 13 octobre dernier, le collège 3-4, à l'occasion de l'avis du CESER sur les orientations budgétaires du Conseil Régional pour 2026, a d'ailleurs alerté fortement sur cette situation qui met à mal l'avenir des associations et donc des services multiples rendus aux citoyens, parmi lesquels l'organisation de séjours collectifs de mineurs, à l'heure où le désengagement total de l'Etat dans le dispositif « colos apprenantes » est d'actualité.

Après l'analyse fouillée des multiples bénéfices des accueils collectifs de mineurs et des freins qui concourent à la baisse tendancielle des départs, la qualité première de l'avis qui nous est présenté réside dans la pertinence de ses recommandations qui touchent quatre thèmes : les transports, l'accompagnement des familles, la pérennisation du patrimoine des centres de vacances et l'attractivité des métiers de l'animation.

Ces préconisations sont avant tout pragmatiques et faciles à appliquer rapidement. En effet certaines d'entre elles reprennent des politiques déjà mises en oeuvre par le Conseil Régional. J'en citerai trois : étendre l'aide au transport à toutes les classes de découverte organisées sur l'ensemble du territoire régional, pour le moment réservées au seules zones de montagne, étendre également à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes les aides à la rénovation des bâtiments d'accueil collectifs centrés aujourd'hui sur les seuls centres accueillant séjours et classes de neige ou encore intégrer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) au « Pass Région Jeunes ».

Pragmatiques, ces préconisations sont aussi innovantes. L'une d'entre elles nous apparaît essentielle, celle qui permettrait aux enfants de notre région de partir au moins une fois dans sa scolarité en séjours collectifs. Créer un dispositif inconditionnel d'aide au premier départ, à disposition de tous les enfants et à utiliser entre 6 et 11 ans, voilà une ambition à la portée de la Région qui serait une innovation éducative majeure en faveur des enfants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Car comme le dit le rapport dans sa conclusion : « Offrir à chaque enfant la possibilité de partir au moins une fois en séjour collectif, c'est lui offrir bien plus qu'un moment de détente : c'est lui permettre de grandir, de s'ouvrir aux autres et de se projeter dans l'avenir ».

Comme vous pouvez vous en douter et dans la suite logique des propos précédents, les conseillères et conseillers du collège 3-4 émettront, sauf avis individuel contraire, un avis favorable à ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

► **INTERVENTION D'Alexis MONNET, au nom du CRAJEP**

Madame la Présidente de commission, Monsieur le rapporteur,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Je prends la parole aujourd'hui au nom du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'éducation Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, tête de réseau de l'éducation populaire en Région. Nous sommes profondément convaincus que chaque enfant, chaque jeune, chaque personne quelque soit son milieu social ou son territoire, a droit à des espaces pour souffler, expérimenter, découvrir, et grandir au contact des autres.

Les séjours et accueils collectifs de mineurs avec hébergement ne sont pas de simples prestations de loisirs : **ce sont des lieux d'émancipation, de construction personnelle, de citoyenneté vivante.**

Le rapport que nous étudions aujourd'hui le montre avec force : ces espaces éducatifs sont essentiels... et en même temps fragilisés. Plus fragilisés qu'on ne veut bien l'admettre.

Nous le rappelions collectivement le **11 octobre dernier**, lors de la mobilisation initiée par le Mouvement associatif « **Ça ne tient plus.** ». Ce cri n'est pas un slogan. C'est une réalité crue vécue par les associations de jeunesse, d'éducation populaire, du sport, de culture, du social. Une réalité que confirme ce rapport : difficultés de recrutement, budgets instables, surcharge administrative, charges croissantes... et pourtant une mission d'intérêt général toujours plus lourde.

Lorsqu'ATD Quart Monde rappelle à juste titre que **le droit aux vacances est un droit à l'émancipation**, cela éclaire parfaitement l'enjeu : les séjours ne sont pas un bonus, ils sont une condition de dignité, de respiration, d'ouverture au monde – particulièrement pour les jeunes les plus éloignés de vacances familiales.

J'aimerais mettre en lumière 3 points qui nous semblent essentiels.

Les besoins éducatifs et sociaux des jeunes augmentent, et les séjours deviennent des espaces protecteurs indispensables.

Les équipes éducatives rapportent que les jeunes qui arrivent en séjour portent des "bagages" émotionnels de plus en plus lourds : anxiété, isolement, manque de confiance, besoin d'écoute profonde. Ils parlent de jeunes en quête de repères, parfois fragilisés par des ruptures ou des tensions, qui voient dans ces temps hors du quotidien un espace de **réparation intime**. Ces séjours deviennent des lieux cruciaux où l'on peut retisser du lien social, reconstruire la confiance en soi, et offrir aux jeunes un vrai souffle d'ouverture et de découverte, loin de leur cadre habituel.

Ce rapport confirme ce que nos associations voient chaque jour : les ACM avec hébergement répondent à une demande éducative profonde. Et ils le font de manière unique, par la vie collective, par le partage, par l'expérience et pas seulement par la théorie et les grands discours.

Le deuxième point mis en relief par le rapport concerne **l'effritement des parcours d'engagement et de formation des animateur·rices**. Sans des animateur·rices formé·es, impliqué·es et soutenu·es, il n'y a tout simplement pas de séjours.

Le rapport met en avant plusieurs difficultés structurantes que nous dénonçons depuis longtemps : un renouvellement trop faible, un désengagement lié à la précarité des conditions d'exercice, et des obstacles financiers importants pour passer le BAFA ou le BAFD. Selon le **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse**, le BAFA reste massivement un « non-métier », peu valorisé, et ne constitue pas une voie professionnelle stable.

Pour le CRAJEP, cela constitue un véritable signal d'alarme : il est urgent de revaloriser ces métiers, de stabiliser les parcours d'engagement, et de soutenir financièrement la formation. Ce sont ces animateur·rices formé·es qui portent les valeurs de l'éducation populaire, et sans eux, nos associations peinent à assurer les séjours – à la fois pour répondre aux pics de saison, mais aussi pour respecter les normes de sécurité liées à l'accueil de mineur·es.

Enfin, les inégalités territoriales mettent en péril l'accès effectif aux séjours pour de nombreux jeunes. L'opportunité de partir en séjour dépend encore bien trop du lieu de vie et du contexte social. Les freins sont structurels comme le prix des séjours, les coûts de transport, la qualité ou disponibilité des lieux d'hébergement et varient fortement selon les territoires.

Ce sont souvent les jeunes les plus éloignés des ressources – issus des zones rurales, des quartiers populaires, de familles précaires – qui rencontrent les plus grandes difficultés. Or, ces jeunes sont précisément ceux qui gagneraient le plus à bénéficier d'un séjour éducatif.

L'INJEP le confirme dans ses **fiches repères** : malgré une offre conséquente d'ACM, la répartition territoriale des lieux d'accueil reste très inégale, et beaucoup de communes n'offrent qu'un nombre très réduit de places. Par ailleurs, selon l'INJEP, parmi les structures organisatrices, peu sont en capacité de proposer de nombreux séjours, ce qui limite fortement l'accès local pour des publics défavorisés.

Il est temps de rappeler une évidence : le **droit aux séjours éducatifs** n'est pas un simple loisir, c'est un **droit culturel et social**, un droit à l'émancipation. Garantir l'équité d'accès, c'est permettre à **tous** les jeunes de se construire, de se découvrir, de se dépasser quels que soient leur localisation, leur milieu social, ou leur parcours de vie.

Les constats du rapport sont clairs : les jeunes ont des besoins éducatifs et sociaux accrus, les animateur·rices rencontrent des obstacles structurels dans leurs parcours de formation et d'engagement, les inégalités territoriales limitent l'accès aux séjours pour les publics les plus fragiles et les structures d'accueil doivent se mettre à jour de la réglementation de sécurité.

Face à cette réalité, **une conclusion s'impose et concerne directement la responsabilité publique** : soutenir les associations, c'est soutenir les futures générations. Ce n'est pas accessoire, c'est structurant. Les appels à projets sont accessoires, non structurants.

Les associations qui organisent des séjours portent une **vision éducative, une expertise et une éthique du collectif en maintenant les territoires vivants** via de l'innovation sociale et des actions. Leur travail **n'est pas délocalisable** : chaque euro reversé est réinjecté dans l'économie locale, par les salaires, les achats ou les projets. En d'autres termes, **financer les associations, c'est créer du lien social, de la cohésion et a un véritable effet multiplicateur sur le territoire.**

La Région a un rôle déterminant pour garantir un droit effectif aux séjours :

- remettre en place des financements aux associations accueillant du public et notamment les Associations d'Education Populaire,
- soutenir les structures qui proposent des hébergements pour améliorer leurs conditions d'accueil,
- soutenir les associations proposant des formations BAFA/BAFD,
- reconnaître pleinement la contribution éducative des associations.

Nous appelons à un **véritable pacte territorial régional**, co-construit avec l'Etat, la Région et les acteurs associatifs car ce sont eux qui sont au plus près des jeunes, des familles et des réalités du terrain notamment dans le cadre de la suppression des « Colos Apprenantes ».

Ce rapport le montre : les séjours avec hébergement sont un bien commun éducatif, économique et territorial.

Soutenir les associations qui les portent, ce n'est pas faire plaisir au secteur ; c'est garantir que chaque jeune puisse grandir avec les mêmes chances, des espaces d'émancipation, et qu'ils puissent voir un ensemble d'horizons possibles.

Le CRAJEP votera pour ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 25 novembre 2025



157 ONT VOTE **POUR**

0 ONT VOTE **CONTRE**

1 S'EST **ABSTENU**

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles	P		
		EHRSAM Olivier	P		
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SICQUER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
1	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	VEYRE DE SORAS Christine			
		CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
1	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	PANSERI Anne-Sophie			
		CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
1	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	IMBERTON Emmanuel			
		BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe	P		
1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	ROBERT Anne-Marie			
		GIROD Pierre	P		
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	OLEKSIAK Bernadette			

P : procuration

Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole		
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie		
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean		
	HOMETTE Marie-Odile		
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre		
Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice		
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude		
	PFISTER Françoise		
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	P	
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick		
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline		
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)		
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri		
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)		
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe		
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise		
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain		
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P	
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P	
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc		
	FONT Maryse		
	GUIGNAND Gilbert		
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine		
	CROZAT Jérôme		
Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo		
	LAUZIER Léa		
Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLOU Isabelle		
	MAISON Pierre		

P : procuration

	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			P
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
		BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie	P		
	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	GRANATA Eric	P		
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laëtitia			
		SALA Chantal			
		SAUZEAT Sandrine	P		
		VIGOUROUX Eric			
		ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	CASALINO Françoise			
		CHENNAZ Cédric			
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine	P		
		JUYAUX-BLIN Christian			

2

P : procuration

70 Résultats des votes

2

		LAMOTTE Bruno		
		LE GAC Elisabeth		
		NINNI Agnès		
		PUECH Marilyn		
		ROBERTO Sansoro		
		SAILLANT Elisabeth		
		SCHMITT Isabelle		
		SIVARDIÈRE Patrick	P	
		BLACHON Eric		
		BOCHARD Frédéric		
		DEVY Eric		
		GILQUIN Jean-Pierre		
		LEYRE Michelle	P	
		LORENTE Jérémy		
		MERENDET Patricia		
		RICARD Claude		
		SEGAULT Hélène		
		TEMUR Hélène		
		DEUDE Sylvie		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	P	
		VERNET Sandrine	P	
		ASENSIO Luis	P	
		GUERROUI Nassira		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	MILANETTI Nathalie		
		ROCHE Jocelyne		
		ROUSTAND Philippe	P	
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril		
		HAMELIN Catherine		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HERAUD Marta		
		LELUC Gilles		

P : procuration

2	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	LOHEZ Valérie	P	
		MYC Michel		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna		
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane		
		VELARD Patrick		
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique		
	Caisse d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René		
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	P	
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie		
	Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc		
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis		
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne		
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas		
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désign(e)		
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy		
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis		
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique		
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias		
		BERNARD Sébastien	P	
		DOMPNIER Nathalie		
		SURREL Hélène		
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie		
		MESSIÉ Christine		
		MEUNIER Frédérique		
		ZAKAR Saïd		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe		
		MONNET Alexis		

P : procuration

3

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine		
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya	P	
	HOSTETTLER Thomas		
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain		
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine		
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann		
	ROSSI Sylvie		
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain		
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas		
	POISSON Patricia		
Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline		
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno		
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François		
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile		
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques		
	BOCHATON Alice		
	GRATALOUP Sylvain		
	VENEL Anne-Laure		
	Non désigné(e)		
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa		
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François		
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon		
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick		
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques		
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste		
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian		

P : procuration

3	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P	
		BONNEFOY Thomas		
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert		
		RESCHE-RIGON Frédérique		
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc		
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves		
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy		
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard	P	
		PELLET Anne		
		WALBAUM Ludovic		
		RIALHE Anne		
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent		
		COLLONGE Martine		
		MANET Louis		
		MERCIER Chantal		
		PEYREFITTE Carole		
		QUADRINI Antoine		
		VERNEY-CARRON Florence		

P : procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Anne CHAUMILLON

anne.chaumillon@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 32 17

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Colonies de vacances, classes de découverte... Derrière ces appellations se cache bien plus qu'un simple temps de loisirs. Ces séjours représentent une formidable opportunité d'éducation, d'émancipation et de mixité sociale pour les enfants et les jeunes. Ils sont aussi un levier de dynamisme pour nos territoires, contribuant à l'économie locale, à l'emploi et à la valorisation du patrimoine.

Pourtant, ce droit fondamental aux vacances reste inégalement accessible : obstacles financiers, disparités territoriales, précarité du secteur, vieillissement des infrastructures... Autant de freins qui limitent l'accès à ces expériences essentielles.

Ce rapport du CESER Auvergne-Rhône-Alpes dresse un état des lieux, analyse les défis contemporains – transition écologique, adaptation au dérèglement climatique, crise du recrutement – et propose des recommandations ambitieuses pour garantir à chaque enfant la possibilité de vivre au moins un séjour collectif.

Offrir un départ en vacances, c'est offrir bien plus qu'un moment de détente : c'est permettre à chaque jeune de grandir, de s'ouvrir aux autres et de se projeter dans l'avenir.

ÉDUCATION POPULAIRE | JEUNESSE | MIXITE SOCIALE | COHESION TERRITORIALE | DROIT AUX VACANCES | ACCESSIBILITE | SOLIDARITE | ANIMATION | ÉGALITE DES CHANCES | SEJOURS COLLECTIFS | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29